

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-cinquième séance – Mercredi 16 février 2011, à 17 h

Présidence de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, conseiller administratif, *M^{me} Fabienne Aubry Conne*, *MM. Alexis Barbey, Christophe Buemi, Sylvain Clavel, M^{me} Maria Pérez, MM. Georges Queloz et Olivier Tauxe*.

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M. Pierre Maudet*, vice-président, *MM. Patrice Mugny et Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 4 février 2011, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 février et mercredi 16 février 2011, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Je souhaitais faire une communication qui rebondira d'ailleurs sur la discussion que vous aurez à 20 h 30, s'agissant du règlement municipal sur les prestations accordées aux personnes âgées, veuves, orphelins et invalides.

Nous avons été avertis qu'un certain média titrait sur le fait que le Conseil d'Etat et le Conseil administratif auraient trouvé un compromis au sujet des prestations complémentaires aux aînés. Cette information est erronée. Le Conseil d'Etat doit rendre sa position de principe à la Ville de Genève, mais la Ville ne l'a pas encore reçue. Lorsque nous l'aurons officiellement reçue, nous réagirons. Mais, à ce stade, il n'y a aucun compromis. Il n'y a d'ailleurs pas non plus officiellement, de la part du Conseil d'Etat, de validation ou d'invalidation de certaines lignes du budget.

Je vous prie donc de ne pas tenir compte de ces informations et j'espère qu'elles ne pollueront pas le débat que vous aurez ce soir, en présence de M. Tornare, sur les prestations municipales accordées aux personnes âgées, veuves, orphelins et invalides. Je vous remercie de votre attention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Nous vous rappelons l'absence de M. Manuel Tornare. Il sera présent en deuxième partie de séance, soit dès 20 h 30. Nous vous rappelons également que nous traiterons, à 20 h 30, des réponses du Conseil administratif pour un quart d'heure.

3. Questions orales.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je dois répondre à M. Pascal Holenweg, qui est en train de discuter avec M^{me} Vera Figurek... Mais comme ce sont deux personnes d'extrême gauche, paraît-il, c'est normal qu'elles dialoguent... (*Remarque de M. Dossan.*) Oh, Monsieur Dossan, c'est un peu d'humour pour démarrer la soirée!

C'est pour répondre au sujet de la Fondation Gandur pour l'art. Je ne sais pas, comme diraient certaines personnes, où est le binz, mais j'ai interpellé cet après-midi l'autorité de tutelle qu'est le Canton. A ma connaissance, selon la réponse qui m'a été donnée, l'actuelle autorité de surveillance de la Fondation Gandur pour l'art est le Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Genève.

Vous me dites que ce service cantonal n'est plus l'autorité de surveillance depuis à peu près une année, d'après la revue officielle qui renseigne, au niveau fédéral, sur ces éléments. Il est vrai que je n'ai pas eu le temps de faire une demande écrite officielle en recommandé entre hier soir et aujourd'hui. Je veux bien poursuivre la démarche, mais, pour le moment, c'est la réponse qu'on me donne. Je suis prêt à vérifier dans les temps à venir si cette réponse est conforme à la réalité.

La deuxième partie de votre question était de savoir si la convention signée avec Gandur était disponible. Mais vous le savez bien, puisque vous l'avez eue entre les mains, comme d'autres conseillers municipaux! Elle n'est pas secrète, elle a été remise aux membres de la commission des arts et de la culture, si j'ai bonne mémoire, et à la commission des finances, en tous les cas. Mais ce qui est sûr, c'est qu'elle n'est pas secrète. Elle est à la disposition des gens qui souhaitent la consulter.

Troisième aspect de votre question, vous demandiez quel était le sort des conventions passées par mon département avec un certain nombre de partenaires. Je vous ai dit hier soir, en dehors des déclarations officielles, que je signe des centaines de conventions par année. Ces conventions concernent aussi bien le prêt d'une œuvre d'art à un autre musée que la réception d'une œuvre d'art, ou des conventions signées pour quatre ans avec les partenaires culturels du département, postes qui relèvent des conventions normales de sécurité administrative et d'assurances pour les œuvres d'art. Ces conventions ne sont pas secrètes et elles sont en possession des musées. Je n'en tiens pas le répertoire, mais elles ne sont en tout cas pas cachées.

Pour ce qui relève des conventions signées avec les partenaires culturels que sont les associations, les fondations – l'Orchestre de la Suisse romande, La Bâtie et d'autres – elles sont publiées sur le site du département et elles sont donc accessibles à tout le monde. Mais si, par hasard, Monsieur Holenweg, l'une de ces conventions n'apparaissait pas sur le site, vous me le signalez et je vous la remettrai aussitôt.

Quant aux conventions qui doivent faire l'objet d'un passage au Conseil municipal, la loi sur l'administration des communes fixe les règles en la matière. A ma connaissance, la convention avec M. Gandur n'exigeait que la seule signature du

Conseil administratif. Il est vrai que, lorsqu'on signe toutes ces conventions, on ne les envoie pas systématiquement devant le Conseil municipal. Pour les trois mois à venir, j'en ai encore – je ne veux pas dire de bêtises – 40 ou 50 à signer.

Si elles devaient toutes passer au Conseil municipal et qu'à chaque fois le Conseil municipal les renvoyait en commission, je pense que les acteurs culturels seraient les premiers prétérités; ils ne fonctionneraient pas dans la sécurité offerte par une convention entre la Ville et eux, parfois entre la Ville, l'Etat et les acteurs culturels. Certaines sont même signées par la Ville de Genève, l'Etat, la commune de Meyrin et Pro Helvetia, notamment assez régulièrement dans le domaine de la danse.

Ces conventions ne sont donc pas toutes soumises au Conseil municipal. Je sais que c'est parfois plus compliqué à l'Etat, parce que, au-delà de 200 000 francs, il faut passer par une loi au Grand Conseil. Ce n'est pas le cas aujourd'hui pour le Conseil municipal. Du moment que le montant figure dans mon budget et que je vous rends des comptes à la fin de l'année, je peux signer les conventions inscrites dans ce cadre budgétaire.

Si le Conseil municipal décide un jour que les conventions au-delà d'un certain montant doivent lui être soumises, il votera un arrêté. Mais je peux vous dire que cela complique beaucoup la vie de M. Charles Beer, d'autant plus qu'il signe peu de conventions par rapport à ce que fait la Ville, dont le budget culturel est beaucoup plus gros, comme vous le savez. Mais je ne suis pas sûr que ce serait dans l'intérêt de la culture genevoise.

J'espère avoir répondu à toutes vos questions. Si vous en avez d'autres, je suis prêt à y répondre, Monsieur Holenweg.

La présidente. Nous sommes saisis de deux motions d'ordre. La première demande d'inscrire à l'ordre du jour l'interpellation I-227 de MM. Gary Bennaïm, Alexis Barbey, Pascal Rubeli, Jean-Charles Lathion, Alexandre Wisard, Bayram Bozkurt, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, M^{mes} Marie Chappuis et Marie-France Spielmann: «Sans bar, l'Alhambra n'a plus d'allant. Respectons la parole donnée!»

Je donne la parole à l'un ou l'une des proposant pour trois minutes afin de défendre cette urgence. Monsieur Gary Bennaïm, vous avez la parole.

M. Gary Bennaïm (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous vous souvenez certainement que nous avons discuté, il y a très peu de temps,

de la rénovation de l'Alhambra et de l'Alhambar, ce qui a permis de grands débats, notamment sur les sommes engagées et sur les travaux prévus.

A cette occasion, le magistrat Pagani nous avait promis plusieurs éléments, notamment de ne pas toucher à l'Alhambar ni aux bars de l'Alhambar, et de réduire au minimum la période de fermeture du bar. Or nous nous retrouvons aujourd'hui avec un Alhambar qui sera fermé pendant deux à trois ans, dont la surface sera réduite de 25% et qui perdra ses bars.

Si c'est pour que cet établissement devienne un café et qu'il perde tout l'esprit de l'Alhambar actuel au centre de la ville, comme lieu de réunions, comme restaurant de brunches le dimanche, et tout ce que nous voulions justement conserver au sein de l'Alhambra, eh bien, cela ne sert à rien. Nous avons donc voté pour quelque chose qui ne sera pas. Pour cette raison, il y a urgence. Nous devons réfléchir à ce chantier avant qu'il ne démarre.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je veux bien, Monsieur du Parti libéral, que vous nous fassiez la leçon, mais, il y a une année, j'ai déposé un projet d'amendement au plan d'utilisation du sol qui vise à me donner les moyens de maintenir dans tous les quartiers de Genève, et notamment au centre, la diversité, en empêchant la disparition des cinémas et des restaurants.

Je trouve un peu fort de café que vous veniez nous faire la leçon. Je vous prie de nous apporter les preuves de ce que vous avancez en faisant croire que le Conseil administratif ne tiendrait pas sa parole de maintenir l'Alhambar là où il est actuellement. Le cas échéant, notre position était de dire que nous trouverions une solution avant le démarrage des travaux...

La présidente. Sur l'urgence, Monsieur le magistrat, s'il vous plaît...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. ... pour reloger l'Alhambar. Vous me permettez, Madame la présidente, d'être un peu sur les pattes de derrière dans ce dossier, parce que pointer du doigt...

La présidente. Sur l'urgence, Monsieur le magistrat, s'il vous plaît...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Oui, mais il n'y a pas d'urgence à

traiter de cette interpellation parce qu'elle est complètement hors de propos. Je vous remercie de votre attention.

La présidente. Monsieur Jacques Baud, vous avez la parole pour le groupe de l'Union démocratique du centre...

M. Jacques Baud (HP). Indépendant!

La présidente. Pardon, excusez-moi!

M. Jacques Baud. Madame la présidente, il semble que la volonté du Conseil municipal, en l'occurrence, n'a pas été respectée et, puisque les travaux sont apparemment bien avancés, la discussion est urgente. Donc, urgence à cette discussion!

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le groupe socialiste a signé cette interpellation, mais il ne voit absolument aucune urgence sur cet objet et il ne la votera pas.

M. Alexandre Wisard (Ve). On va faire un peu de *bis repetita*. Le groupe des Verts a également signé cette interpellation, mais il n'y a pas d'urgence, puisque le chantier ne va pas s'ouvrir dans un délai au minimum de douze à quatorze mois.

En revanche, la question du relogement de l'Alhambra pendant et après les travaux méritera d'être développée à la prochaine session, quand nous aurons cette interpellation. Donc, non à l'urgence.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Après les cris d'indignation de M. Pagani, qui décide s'il y a urgence ou pas... Enfin, c'est une première: le Conseil administratif décide des urgences maintenant... Il y a là derrière une autre question que nous devons nous poser, celle du relogement non seulement de l'Alhambra, mais aussi de la personne qui l'exploite actuellement, puisqu'on le lui a promis.

Jusqu'à présent, on a fait une proposition à cet exploitant, mais cette proposition ne correspond vraiment pas du tout à ce qu'il a. Par conséquent, Mesdames

et Messieurs, oui, il y a urgence à traiter de cette interpellation! Vous êtes, sur la gauche, très sensibles à tous les problèmes d'emploi, eh bien, là, il y en a un!

Je le rappelle, cette personne a été un facteur de proposition dans ce que M. Pagani nous a présenté lui-même. Je trouve que c'est injurieux de ne pas traiter cette question ce soir et de ne pas trouver des solutions pour cette personne, parce que c'était notre parole donnée.

M. Gary Bennaim (L). Je prends maintenant la parole pour le groupe libéral. Monsieur Pagani, si vous êtes sur les pattes de derrière, je regrette, mais je regrette certainement le ton que vous avez utilisé à mon encontre, pour me traiter poliment de menteur. Vous savez comme moi que nous sommes à l'écoute de la population et si l'Alhambra, respectivement l'Alhambar, se pose des questions et a l'impression que ce qui a été promis lors des débats n'a pas été respecté...

La présidente. Monsieur Bennaim, pour votre groupe, sur l'urgence, s'il vous plaît!

M. Gary Bennaim. Bien! Mais je suis déjà intervenu sur l'urgence. Nous pensons effectivement qu'il y a urgence.

M^{me} Marie-France Spielmann (AGT). Notre groupe a donc signé cette interpellation. Nous n'en demandons pas l'urgence. En revanche, je crois savoir qu'il y a une possibilité de faire les travaux sur la salle de l'Alhambra et de maintenir l'Alhambar pendant cette période.

M^{me} Danièle Magnin (HP). Chers collègues, en ce qui me concerne, le simple fait que quelqu'un ne tienne pas sa parole suffit à me faire sortir de mes gonds. En conséquence, je voterai cette urgence.

M. Pascal Rubeli (UDC). Chers collègues, pour nous également, il y a urgence à traiter ce point. Des engagements ont été pris, les négociations ont été longues, beaucoup de séances de commission ont été tenues autour de cet objet. Il était question de faire cela de manière très précise, donc il y a urgence que nous en débattions maintenant pour que les personnes qui s'occupent de l'Alhambar sachent de quoi il en retourne.

M. Rémy Burri (R). Je crois que l'ensemble des groupes de cette enceinte a été sollicité pour la deuxième fois par le gérant de l'Alhambar. Clairement, aujourd'hui, il n'a pas de réponse formelle de la part du Conseil administratif. Je pense donc que c'est la moindre des choses que nous puissions le rassurer, que nous traitions de cette question en urgence, afin que cet établissement sache à quoi s'en tenir très rapidement, et que nous n'attendions pas les dix-huit mois, soit le début des travaux qui viennent d'être annoncés.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 34 non contre 27 oui (2 abstentions).

La présidente. Cette interpellation figurera donc à l'ordre du jour d'une prochaine session.

La seconde motion d'ordre est signée par le conseiller administratif Rémy Pagani et demande de traiter en urgence les rapports PR-794 A, PR-809 A, PR-816 A et PR-832 A – dois-je comprendre ce soir, Monsieur Pagani? (*M. Pagani acquiesce.*) Aujourd'hui même, d'accord. Trois minutes, Monsieur Pagani, afin de défendre votre urgence...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, juste pour vous dire que certaines de ces propositions ont déjà été reportées d'un mois. Des travaux sont prévus pour profiter des vacances scolaires, mais si on ne les vote pas aujourd'hui, avec le délai référendaire, cela va nous impacter fortement et reportera quasiment d'une année certaines de ces opérations. Je vous encourage donc, si faire se peut, à voter ces propositions avant la fin de la soirée. Cela nous serait très utile du point de vue de la coordination des travaux, auxquels, je sais, vous tenez tous comme moi.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, pour le groupe socialiste, il n'y a pas lieu de voter actuellement une urgence sur ces quatre points. Nous sommes au point 15 de l'ordre du jour, il y a tout à espérer que nous puissions traiter ces objets-là et si d'aventure ce n'était pas le cas, il sera toujours temps en fin de soirée de revenir avec la motion d'ordre, ce que nous proposons de faire à M. Pagani.

M. Alexandre Wisard (Ve). Tout comme nos collègues socialistes, nous refuserons la motion d'ordre de M. Pagani. Nous avons un bureau qui nous pro-

pose cet ordre du jour. Vous avez pu remarquer que les objets qui sont à traiter en priorité ont déjà un mois de retard. Laissons peut-être à ce parlement le temps de travailler et nous verrons, en deuxième partie de séance, si un objet particulièrement sensible pourrait éventuellement remonter dans l'ordre du jour!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, ce n'est pas M. Pagani qui rythme les urgences de ce parlement. (*Remarques.*) Je dirai qu'il a réussi à le faire lors de cette mémorable séance sur le budget en décembre, quand nous avons perdu sept heures avec son projet de règlement sur la police municipale... Il est donc clair que nous suivrons notre ordre du jour, ce qui est quand même plus sage et raisonnable.

M. Rémy Burri (R). Une nouvelle fois, M. Pagani demande des urgences, ce soir sur des rapports. Mais je pense que d'autres magistrats ou beaucoup de personnes pourraient demander des urgences sur les 130 points inscrits à notre ordre du jour. Il y a effectivement un bureau, aux séances duquel, sauf erreur de ma part, le Conseil administratif est invité et, lorsque cet ordre du jour est préparé, il a tout loisir de faire valoir ses urgences à ce moment-là. Nous refuserons donc cette motion d'ordre.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, pour les raisons qui viennent d'être exposées par notre collègue Gérard Deshusses, nous ne voterons pas l'urgence.

En revanche, j'ajoute ce que j'ai dit hier soir. Hier soir, le groupe A gauche toute! – le parti auquel appartient M. Rémy Pagani – est venu avec une proposition. Il a obtenu de ses alliés de l'Alternative de voter l'urgence pour traiter du rapport PA-104 A, qui ne figurait même pas à l'ordre du jour. Alors, si nous prenons du retard, je pense que les caucus, Monsieur le conseiller administratif, servent aussi à aligner les positions et à mettre un peu d'ordre dans votre groupe. Nous ne voterons pas l'urgence!

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je comprends que la droite soit très préoccupée par l'ordre. Ça n'est pas notre cas. (*Exclamations et rires.*) Nos préoccupations vont à la population et aux besoins de cette population, et je dois dire que le formalisme que je vois ce soir me navre. Alors, les urgences qui ont été demandées ne vous semblent pas très importantes, mais il est probable que certains de ces travaux coûteront plus cher et, l'année prochaine, vous vous en étonnerez. Eh bien, je vous rappellerai que vous avez refusé de voter l'urgence.

Je ne vois pas quel est le problème, puisque, effectivement, ces objets ne sont pas très loin dans l'ordre du jour. Notre ville a besoin de ces travaux et c'est une nécessité de les faire avancer. Je trouve donc un petit peu bizarre que vous soyez aussi formels.

Madame la présidente, j'aimerais beaucoup que vous transmettiez à M. Hämmerli au sujet du rapport PA-104 A... Il se peut que pour M. Hämmerli les prestations municipales soient secondaires et qu'on n'ait pas besoin d'en parler. Ça n'est pas notre cas et je suis enchantée...

La présidente. Votre temps est épuisé, Madame la conseillère municipale, sur l'urgence, s'il vous plaît!

M^{me} Salika Wenger. ...que nous ayons obtenu, Madame la présidente, l'urgence et la possibilité de traiter ces objets.

M. Jacques Baud (HP). D'urgence en urgence, en passant par les urgences, on commence à se poser des questions, parce que tout est urgent... Or, en l'occurrence, il semble qu'il y ait des urgences pour jeter l'argent par la fenêtre. Donc, je n'en veux pas, de ces urgences! Point barre.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les personnes qui m'ont confié la responsabilité de ce département m'ont aussi donné le souci de faire avancer les travaux, de faire en sorte que les immeubles sortent de terre, que notre patrimoine soit rénové, entretenu, et c'est là ma principale préoccupation depuis quatre ans.

Ceci étant, j'ai quelques difficultés à me faire comprendre... Lorsque j'arrive avec une motion d'ordre à 10 h du soir on me reproche de le faire au dernier moment. Quand, hier après-midi, à la séance du bureau, je présente un petit billet, on me dit qu'il faut déposer une urgence au début de la prochaine séance, ce que j'ai fait. Malheureusement, certains me le reprochent...

Je reprends donc la vieille méthode, celle qui me semble la meilleure: je retire cette motion d'ordre et je la déposerai à 10 h ce soir. J'espère que vous ferez droit à cette demande à ce moment-là, parce que, je vous le répète, ces travaux sont urgents et que nous allons perdre de l'argent. Vous savez que le compteur tourne et que perdre une année sans commencer les travaux nous coûte de plus en plus cher.

Proposition: 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication

Je vous remercie de votre attention et je retire cette demande d'urgence. Je reviendrai à 10 h ce soir.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Nous prenons acte que votre demande de modification de l'ordre du jour est retirée et que vous reviendrez éventuellement vers 22 h avec ces objets.

Mesdames et Messieurs, nous traiterons à 20 h 30, à la suite du quart d'heure de réponses du Conseil administratif, du rapport PA-104 A, «Règlement municipal sur les prestations accordées aux personnes âgées, veuves, orphelins et invalides». M. Manuel Tornare sera donc présent pour ce débat. Nous aurons ensuite, comme annoncé hier, le troisième débat sur les vingt ans de l'Usine.

4. Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 novembre 2010 en vue de l'ouverture de cinq crédits pour un montant total de 8621 840 francs destinés à assurer le financement du deuxième plan biennal des systèmes d'information et de communication de l'administration municipale, l'équipement informatique du Conseil municipal pour la législature 2011-2015 ainsi que trois opérations de numérisation par des tiers (PR-837 A)¹.

Rapport de M. Roger Michel.

Traitement de la proposition

La proposition PR-837 a été renvoyée à l'examen de la commission de l'informatique et de la communication lors de la séance du Conseil municipal du 23 novembre 2010. Elle a été traitée lors de la séance du 13 décembre, sous la présidence de M^{me} Sandrine Burger. Le procès-verbal a été rédigé avec beaucoup de soin par M. Daniel Zaugg. Le rapporteur lui présente ses vifs remerciements.

¹ Proposition, 3241.

Proposition: 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication

Audition de M. Eric Favre, directeur de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC)

Lors de cette séance, il était prévu d'auditionner le magistrat M. Pierre Mau-det. Contrairement à cette annonce dans l'ordre du jour, celui-ci étant absent, la commission a alors dû auditionner M. Favre, directeur de la DSIC, qui le remplaçait en cette circonstance.

M. Favre remercie en préambule la commission d'être présente compte tenu de la situation au Conseil municipal avec le vote du budget. Pour faciliter le travail de la commission, il a imprimé un certain nombre d'exemplaires de la proposition PR-837. Il a également préparé quelques documents à utiliser tout au long de la présentation. En ce qui concerne la proposition, elle regroupe cinq crédits. Le plus important est le plan biennal des systèmes de communication et d'information de la Ville de Genève. Il est planifié dans le plan financier d'investissement (PFI) à raison de 7,2 millions de francs sur deux ans. Il remplace l'ancien plan informatique quadriennal qui s'élevait à 4 millions de francs par année. On constate que le Conseil administratif a légèrement réduit la voilure en début d'année en termes d'investissements relatifs à l'informatique. Il y a encore quatre autres crédits, dont un concernant l'équipement informatique du Conseil municipal en vue de la prochaine législature. Les trois derniers crédits sont plus petits et concernent la numérisation des registres de l'état civil, des ressources humaines et de la Bibliothèque de Genève. Il ne s'agit pas, en principe, de crédits informatiques mais de prestations pour des tiers.

Les questions des commissaires au directeur et ses réponses

Une commissaire (Ve) demande comment les conseillers-ères municipaux-ales peuvent être tenus au courant du niveau de l'évolution de ce qui a été voté dans le premier plan.

M. Favre donne un point d'information dans le rapport à l'appui du projet de budget. Il s'y trouve un chapitre entier consacré au projet et on y retrouve ce qui a été voté dans une proposition de crédit. A la suite de l'exposé de M. Favre, il s'ensuit l'examen du document page par page.

En se référant à la page 2 du rapport, la même commissaire (Ve) interroge M. Favre sur le projet de numérisation pour savoir pourquoi il y en a un qui est pris dans le PFI alors que les deux précédents ne l'étaient pas.

M. Favre explique que ce sont des projets de numérisation qui sont venus en marge du PFI, qui est un grand processus qui touche l'ensemble de l'administration dès le début de l'année. Comme le projet est lancé au mois de juin, les demandes qui sont arrivées par la suite sont inscrites en marge du plan. Il sou-

ligne qu'elles se trouvent à la page 3 du document transmis, dont le plan qu'il a transmis représente l'évolution des crédits d'investissement en matière de systèmes d'information et de communication depuis l'an 2000. Comme on peut le constater, maintenant le rythme est passé d'annuel à biennal, la moyenne des montants votés est de 4 millions de francs par an sur une durée de dix ans. Les plans informatiques quadriennaux observés en 2002 ont conduit à l'achat de SAP et, en 2009, il s'agit d'une agrégation d'un crédit de 4 millions de francs pour le système d'information et de communication et de 4 millions et demi de francs pour le renouvellement de la téléphonie. Le plan biennal est, lui, découpé en quatre sous-chapitres qui sont les infrastructures techniques informatiques. Un nouveau chapitre a été introduit sur la sécurité de l'information, alors qu'avant il était noyé dans le chapitre lié aux infrastructures. Enfin, le chapitre micro-informatique touche ce qui concerne les postes de travail informatique des collaborateurs de la Ville. M. Favre s'arrête sur les deux graphiques y relatifs. Le premier représente les parts de chacun des crédits qui ont été votés. Ce qui est intéressant de constater, c'est que la part qui concerne la micro-informatique tend à diminuer. Ce fait est lié au prix des équipements qui est meilleur marché à l'heure actuelle. Par contre, les projets des développements de l'administration tendent, eux, à augmenter. Si on regarde la projection en francs, on remarque qu'une partie de ces projets sont annuels alors que les deux derniers sont biennaux.

En se projetant sur les graphiques, un autre commissaire (Ve) aimerait savoir si les montants du papier sont ceux du crédit alloué ou les montants des dépenses réelles. M. Favre lui répond qu'il s'agit des crédits votés. Les montants des dépenses réelles sont présentés dans le cadre du projet de budget. A cet effet, un rapport à l'appui du budget est chaque année envoyé à l'intention des conseillers-ères municipaux-ales. Le commissaire fait référence aux 7 millions de francs et demande s'il s'agit du montant qui sera dépensé jusqu'en 2018. Certainement, répond M. Favre, qui précise entre autres que chaque crédit d'investissement est regroupé dans un autre plus global, parce que toutes les demandes des utilisateurs ne démarrent pas en même temps.

La même commissaire (Ve) déjà citée plus haut, en feuilletant le document en page 4, aimerait en savoir un peu plus sur la politique du wi-fi. Elle se demande s'il s'agit plus de consolidation ou s'il va y avoir encore une extension.

M. Favre explique que l'année prochaine sera orientée vers la consolidation. Les premiers équipements mis en place datent de 2005, il est donc possible qu'il faille prévoir de les changer. Il y a un travail de fond à effectuer pour assurer la qualité de la prestation. Cela dit, le projet ne s'arrête pas et des antennes wi-fi sont encore mises en place au coup par coup chaque fois que c'est possible, l'objectif principal étant d'en poser sur la rive droite. Comme la DISC n'investit pas sur du génie civil en raison de son coût relativement élevé, elle intervient

Proposition: 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication

chaque fois qu'une opportunité se présente. Le plus souvent, le wi-fi est installé dans un parc public et, à partir de là, le coût est assez simple, puisqu'il se limite grosso modo à la pose d'un câble et d'une antenne wi-fi.

A propos du wi-fi, un commissaire (DC) aimerait revenir à la salle des délibérations. Il pense personnellement qu'il ne devrait pas y avoir d'accès à internet dans la salle. Les séances qui s'y tiennent sont confidentielles et il serait donc pour un brouillage.

M. Favre lui répond que les infrastructures qui sont dans ladite salle sont mises en place par le Service du Grand Conseil et donc par le Canton. Cependant, le Conseil municipal peut décider d'une désactivation du wi-fi pour ses séances. Mais l'avis du commissaire n'a pas été partagé par tout le monde.

La commissaire (DC) qui a lancé le débat sur le wi-fi précise que la position du commissaire est personnelle et qu'il ne s'agit pas de celle du Parti démocrate-chrétien. Celle-ci estime qu'il peut être pertinent de pouvoir consulter l'internet durant les séances pour se renseigner et avoir des compléments d'information sur certains sujets. Le wi-fi permet par exemple de visualiser les lois et, de plus, c'est un moyen beaucoup plus écologique que la distribution de documents papier. Elle déplore que ce soit le Grand Conseil qui ait la maîtrise du wi-fi et elle pense que la Ville pourrait ici prendre le relais. En outre, la connexion ne fonctionne pas de façon optimale et elle ne permet pas l'accès dans tout le bâtiment. C'est pourquoi il serait intéressant d'avoir une discussion avec le Grand Conseil en vue d'élargir la connexion.

M. Favre propose alors de prendre contact avec le bureau du Conseil municipal afin d'avoir une demande qui soit représentative de l'ensemble des conseillers-ères municipaux-ales.

La présidente se propose d'endosser cette tâche.

Le même commissaire (DC) explique à la commissaire démocrate-chrétienne qu'il est très simple de se connecter, il suffit de sortir de la salle. Il confirme donc ses propos et il affirme que l'on n'a pas le droit d'entrer en contact avec des interlocuteurs extérieurs durant les séances, parce que c'est contraire au règlement. Il y a dans cette salle de délibération un principe de confidentialité qu'il convient de respecter.

Une commissaire (AGT) pense qu'il n'y a pas lieu de faire le débat. Il doit en effet avoir lieu au Conseil municipal et c'est à ce moment-là que chacun-e, une fois mandaté-e par son groupe, pourra prendre position. Un commissaire (S) partage cet avis. Pour celui-ci, il ne devrait même pas y avoir un débat à ce sujet, parce que, à l'heure actuelle, les appareils électroniques comme les téléphones

portables sont si performants qu'ils peuvent avoir accès à internet de façon autonome et, par conséquent, qu'il y ait ou non du wi-fi dans la salle ne change pas la donne.

La présidente poursuit l'énumération des pages.

Un commissaire (Ve) remarque, en page 4, qu'avec 290 000 francs, la DSIC arrive à poser des réseaux et autres *firewall*. Il trouve que, par rapport à l'ambition des projets, le montant est extrêmement bas.

M. Favre lui répond que, si les montants sont bas, c'est parce que les infrastructures sont déjà en place. Les 290 000 francs constituent un complément qui devrait permettre à la DSIC d'obtenir une gestion plus souple de ces flux qui ne se mélangent pas entre le public et l'administration municipale. Les audits que la DSIC a mis en place commencent à vieillir, alors qu'il faut toujours être en position de défense face aux pratiques des pirates informatiques.

Un commissaire (S) a une question en page 5 en ce qui concerne la téléphonie VOIP. Il se demande si la Ville a l'intention de passer par la VOIP, avec pour conséquence une révision du contrat avec Swisscom.

M. Favre rappelle que le Conseil municipal avait voté au mois de décembre 2009 un montant de 4 millions et demi de francs pour remplacer la téléphonie de la Ville et passer sur la voie d'E-pay. Le projet vient de commencer et va durer trois, quatre ans pour remplacer environ 6000 téléphones en Ville. Actuellement, ces 6000 téléphones sont interconnectés sur un réseau privé. C'est-à-dire que la Ville paie à Swisscom des frais d'entretien sur les centraux mais que, pour les connexions internes entre partenaires de la Ville, elles sont toujours gratuites. En outre, les appels à l'intention de la Ville le sont également. Il convient de relever que, maintenant, lorsque l'on sort du réseau de la Ville, les administrations genevoises et vaudoises travaillent en concomitance avec comme fournisseur principal Swisscom.

Un commissaire (L) aimerait savoir ce qui a été prévu en matière de recyclage pour les appareils obsolètes.

M. Favre lui répond que, pour tous les équipements informatiques et téléphoniques, la Ville s'appuie sur sa propre base légale. En ce qui concerne les ordinateurs, le recyclage est plus facile, parce qu'un certain nombre d'associations et d'organisations leur permettent une deuxième vie. Le Conseil administratif gère ces dons. Les téléphones, eux, datent de 1995 et n'ont donc pas une grosse valeur sur le marché.

Un commissaire (S) demande si la DSIC a déjà choisi la firme qui remplacera les nouveaux équipements.

Proposition: 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication

M. Favre lui rétorque qu'il s'agit de la marque téléphonique Cisco. Il s'agit d'une marque très connue des techniciens, et 95% du réseau mondial utilise les services de cette entreprise. La Ville a eu accès à cette société grâce à un appel d'offres public.

La commissaire (S) remarque, en page 7, que beaucoup de nouvelles sécurités seront introduites. Elle aimerait donc connaître quelle est la part de sécurité qui sera présente dans l'infrastructure.

M. Favre lui répond que cette part n'a pas beaucoup varié depuis quelques années. La DSIC n'a pas fait d'énormes efforts dans ce crédit par rapport à l'informatique. Sur les 12 postes qui ont été votés à la DSIC le 12 janvier 2009, seul un poste concernait la sécurité. La personne engagée a effectué un certain nombre de contrôles, puis a fait des recommandations à la DSIC. Par contre, les demandes qui reviendront systématiquement sont celles concernant les audits, puisqu'elles se font de manière perlée chaque fois que c'est nécessaire et tous les deux ans de manière plus globale pour vérifier qu'il n'y a eu aucune omission. La DSIC doit suivre l'évolution de la sécurité informatique au plus près afin de trouver un juste milieu entre les différents modes de protection et d'éviter un déficit en termes de sécurité.

Cette même commissaire (S) demande si la DSIC utilise déjà des échanges cryptés au sein de l'administration.

M. Favre lui explique que la DSIC a des échanges cryptés avec la Cour des comptes, mais ils se font au cas par cas. Sinon, les messages que s'envoient les collaborateurs de la Ville utilisent les protocoles d'internet qui sont en fonction. Pour avoir un échange crypté, on se met d'accord avec la personne avec laquelle on communique et, de cette manière, l'information qui circule est protégée.

Un commissaire (S), en prolongement de cette discussion, demande si l'on peut considérer que la Ville de Genève est sûre au niveau informatique. Sa première question est de savoir si les collaborateurs de l'administration municipale commencent à beaucoup travailler par courrier électronique ou si cela demeure une pratique réservée.

M. Favre lui répond qu'aujourd'hui le courrier électronique est plus utilisé que Word ou Excel. Il s'agit d'un outil majeur et il faut tout faire pour l'améliorer car, dès qu'un problème se manifeste de ce côté-là, la DSIC reçoit un nombre important de requêtes. Un certain nombre d'investissements ont donc été faits pour l'évolution du courrier électronique, mais la DSIC n'est pas encore totalement satisfaite de cette plateforme et il y a encore des améliorations à effectuer sur la partie messagerie. En ce qui concerne la sécurité, la DSIC a pris des normes ISO pour faire l'état d'ici à vingt-quatre mois de son organisation par rapport à ce qui y est préconisé. De cette façon, la sécurité de la DSIC pourra être évaluée de manière objective.

Proposition: 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication

Une commissaire (DC) aimerait savoir si la DSIC a déjà effectué des audits en matière de sécurité par des prestataires externes.

M. Favre lui rétorque que, sur deux ans, la DSIC a effectué plus de 40 audits et que, depuis qu'elle a mis des prestations en ligne, elle est encore plus sollicitée que par le passé.

La commissaire (DC) a bien compris que la DSIC engageait 40 audits externes, mais elle aimerait savoir ce qu'il en est des contrôles internes.

M. Favre lui répond qu'il s'agit d'un contrôle que la DSIC ne fait malheureusement pas assez systématiquement. C'est là que les normes ISO pourraient confirmer s'il s'agit d'un manque ou non en matière de sécurité. Il y a toujours des domaines où l'on travaille a posteriori et il reconnaît qu'il y a là encore un bout de chemin à faire.

Un commissaire (UDC) explique que cette question se trouve dans le rapport qu'il va rendre. Tout y est expliqué très clairement.

Un commissaire (S), en page 10, a une question par rapport à la base de données commune de la Gérance immobilière municipale (GIM). Il aimerait en savoir un peu plus à ce sujet.

M. Favre lui répond qu'il s'agit d'un projet mené par M^{me} Bietenhader, qui est la cheffe de la GIM. Son but est de créer une base de données entre diverses institutions. L'idée est de simplifier les démarches des usagers dans les différentes régies concernées en mutualisant notamment les coûts. Les 50 000 francs mentionnés constituent la part de l'investissement par rapport à l'enveloppe globale, mais M. Favre a encore relativement peu d'éléments financiers à ce sujet parce que le projet est en cours d'élaboration dans le canton.

Une commissaire (AGT) a une question au sujet de ce qui a été fait sur la GIM l'année passée et elle aimerait savoir où on en est et si le projet fonctionne.

M. Favre lui indique que le projet est encore en cours et que le personnel de la Ville y met beaucoup d'énergie. Cela faisait plusieurs années que l'informatique de ce service avait quelques soucis par rapport à la sécurité des données et à leur pérennité, étant donné qu'il n'y avait plus aucun contrôle du management. Maintenant, une cheffe de service est en place et le projet suit son cours. Autour de février ou de mars 2011, tout sera bouclé et le système d'information aura été mis à jour et les données seront plus saines.

Une commissaire (DC) ne connaît pas très bien le logiciel que gère la GIM, mais elle aimerait savoir si M. Favre ne parle que de la base des données ou s'il s'agit d'un projet de gérance immobilière bien particulier.

Proposition: 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication

M. Favre lui répond qu'il ne s'agit que de la base des données. Le projet consiste à fédérer les points d'entrée pour les usagers des différentes institutions qui figurent dans le document.

Un commissaire (S) a une question, en page 11, sur la rationalisation de la gestion de l'immobilier urbain. Il aimerait savoir en quoi consiste ce titre.

M. Favre lui explique qu'il y a là une certaine parenté avec ce qui vient d'être dit par rapport aux partenaires cantonaux. Cette fois, on se trouve à l'échelle locale et il faut savoir que la DSIC a développé des bases de données pour un certain nombre de services avec des informations qui sont maintenant cohérentes puisqu'elles ont été regroupées. Ce projet de faire un inventaire des informations est relativement vaste et concerne plusieurs services de la Ville, c'est pourquoi plusieurs prestataires sont en jeu.

Une commissaire (AGT) aimerait savoir si les bouches à incendie seront recensées.

M. Favre lui répond qu'il ne sait pas, mais qu'en Ville il existe ce qu'on appelle le système de recensement du territoire où se trouve la représentation des objets qui s'y trouvent. Chaque service en fonction de sa compétence gère une strate de ces plans. Si le Service d'incendie gère ladite couche, cette donnée figurera dans le projet d'inventaire.

Une commissaire (Ve), en page 14, aimerait savoir – par rapport au moteur de recherche pour l'internet – si des améliorations seront faites pour la recherche de documents. Pour la raison que ledit moteur de recherche ne lui semble pas très efficace.

M. Favre lui répond qu'il s'agit de Google et qu'à partir de là il peut difficilement faire mieux. S'il y a un dysfonctionnement, il faut appeler M^{me} Cabussat, qui fera passer l'information à la DSIC. En effet, elle a besoin de retour de la part des collaborateurs pour faire les corrections adéquates.

Une commissaire (AGT) donne un exemple de problème à ce sujet. Lorsqu'elle cherche, par exemple, sur Google la proposition PR-837, elle va trouver une liste mais, pour débusquer l'objet en question, il faut être très subtil. Quand on cherche des dossiers dans le moteur de recherche du Conseil municipal, on trouve telle ou telle motion, mais il n'est pas évident de savoir où il faut cliquer pour obtenir l'historique de ces motions. Avant, les choses étaient plus faciles à chercher, parce qu'on avait la liste des motions et l'historique avec les dates.

M. Favre lui rétorque que maintenant on est face à un moteur Google qui retransmet beaucoup plus d'informations, ce qui peut justement poser problème. Il est vrai que tous les documents du Conseil municipal se sont aussi largement

Proposition: 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication

enrichis ces dernières années, et on n'arrivera pas à corriger facilement cette façon de procéder. La partie interne au Conseil municipal est la sienne et, en cas de problème particulier, le mieux est d'envoyer un courriel à M^{me} Cabussat, ce qui permettra de faire des retours pour améliorer l'outil.

Une commissaire (S) comprend qu'il s'agit d'un problème relatif au moteur de recherche, mais elle croit se rappeler qu'il existe un outil particulier de recherche à l'interne sans passer par ledit moteur de recherche.

Une commissaire (AGT) confirme ce propos, mais le problème est qu'il est lent et difficile à manipuler.

Une commissaire (L) ajoute que ce problème est également une préoccupation pour elle, car les informations de l'historique sont parfois importantes lorsqu'il s'agit de rendre un rapport.

Un commissaire (L) affirme que la commissaire (S) n'est pas la seule à penser qu'il y a des améliorations à faire en ce qui concerne les moteurs de recherche. Il y a un certain besoin qui émerge sous forme d'accès direct qui n'est pas forcément disponible aujourd'hui. Il éprouve personnellement le besoin d'avoir une séance d'information à ce sujet.

M. Favre prend note de cette demande et va relancer le Secrétariat du Conseil municipal.

Un commissaire (S), en page 15, aimerait savoir ce que veut dire «système de management des services».

M. Favre explique que ce terme se trouve dans les normes ISO de sécurité. Dans le domaine des services, ce sont des référentiels, des listes de conseils sur la bonne manière de faire, par exemple au nombre d'audits. Il y a exactement la même chose au niveau des services, puisqu'un service d'aide aux utilisateurs est présent afin de leur apporter un appui logistique.

Un commissaire (Ve) a une question se rapportant à l'équipement informatique du Conseil municipal. Il a appris qu'il y avait un taux anormalement élevé de machines défectueuses et il aimerait savoir si la DSIC va prendre des dispositions à cet égard.

M. Favre confirme que les nouveaux ordinateurs ont une moins longue durée de vie que ceux des générations précédentes. Le prix moins cher des machines est en rapport avec leur qualité et il semble effectivement que ces ordinateurs fonctionnent moins bien que ceux dont étaient dotés auparavant les conseillers-municipaux-ales. Il ajoute nonobstant qu'il n'a pas reçu d'information sur le nombre de machines défectueuses. Dès que la DISC disposera de données concrètes à cet égard, elle pourra prendre contact avec le constructeur. Il faut

Proposition: 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication

savoir que la DSIC achète 100 machines environ par législature dont 80 pour les seul-e-s conseillers-ères municipaux-ales et 20 pour les procès-verbalistes et autres collaborateurs-trices. Elle s'assure ainsi que la Ville dispose d'un lot de machines homogène.

Le même commissaire (Ve) demande si l'achat du matériel informatique se fait en collaboration avec le Canton.

M. Favre lui précise qu'un partenariat existe au niveau romand avec beaucoup d'administrations publiques, dont les SIG et les HUG pour Genève. Il s'agit d'un appel d'offres qui part tous les deux ans sur un certain nombre d'équipements qui sont prédéfinis par ces partenaires.

Le commissaire (Ve) aimerait savoir quand il y aura un choix pour le système d'exploitation qui sera installé pour les conseillers-ères municipaux-ales.

M. Favre croit savoir que le choix se fait par une sollicitation des différents groupes du Conseil municipal. Ainsi, la DSIC pourra connaître les souhaits des élu-e-s comme complément d'information pour choisir le bon prestataire tout en tenant compte bien sûr de la qualité logistique des équipements.

La présidente (Ve) confirme les propos de M. Favre. Les élu-e-s sont prié-e-s par le bureau de sonder leur groupe pour connaître les marques d'ordinateurs désirées. L'important est de sortir de ce sondage une tendance qui aiderait la DSIC à choisir les nouveaux équipements informatiques. Elle propose qu'une séance ait lieu sur les besoins au début de janvier par rapport à l'achat de ce matériel.

M. Favre ajoute que le crédit voté permettra à la DSIC de demander n'importe quelle marque d'équipement. Il serait quand même plus simple de rester dans des marchés publics qui ont déjà été adjugés, c'est-à-dire Hewlett Packard et Dell. Il relève que, si les élu-e-s voulaient des Mac, cela prendrait un peu plus de temps.

Une commissaire (AGT) constate que l'IBM fonctionne très bien, alors que le Dell surchauffe très facilement. Le problème actuel est que la DSIC passe par Dell et les conseillers-ères municipaux-ales ne peuvent pas acheter de matériel de cette marque dans un commerce.

Une commissaire (L) affirme que, pour son groupe, le choix de l'outil se fera en fonction de sa qualité et de son efficacité et non en fonction d'une motion politique dans laquelle il est demandé aux services de ne rien acheter aux Etats-Unis. Elle ajoute que Pierre Maudet fait entièrement confiance en la matière à la DSIC.

M. Favre estime qu'un élément comme la taille de l'équipement informatique devra être demandé aux élu-e-s. Nonobstant, il ne faut pas oublier que la DSIC achètera une centaine d'ordinateurs identiques.

Par rapport à l'équipement, un commissaire (S) pense qu'il serait plus judicieux de faire des enquêtes sous forme de questionnaires par courriel. Ainsi, la DSIC pourra adresser des questions sur des sujets spécifiques. Cette solution lui paraît plus simple que de faire encore une séance avec les retours de chaque groupe.

Un commissaire (Ve) est entièrement d'accord avec le commissaire (S). L'enquête sous forme de questionnaire est la seule façon réaliste et pertinente de procéder pour le service de M. Favre. Ainsi, en envoyant les demandes par courriel à chacun-e des collaborateurs-trices, des statistiques pourront être faites afin de savoir quel équipement est le plus demandé.

Une commissaire (AGT) ajoute alors que, s'il faut faire une enquête, il faut aussi qu'elle soit très précise parce que, si l'on demande qui veut tel ou tel ordinateur, les réponses seront diverses. Il faut également qu'il y ait un délai prescrit, sinon les personnes ne prendront pas le temps de répondre.

Un commissaire (Ve) explique succinctement qu'il a tendance à faire confiance à l'administration sur ce sujet-là. Ce sont les spécialistes et non les élue-s, dont la plupart n'ont pas de connaissances informatiques suffisantes, qui sont à même d'émettre une opinion pertinente.

Un commissaire (S) a, en page 15, une question en ce qui concerne les prestations de numérisation. Il trouve qu'il y a un chiffre important et il aimerait donc savoir quel est le fichier numérique utilisé et quelle est sa durée de vie.

M. Favre explique que l'on parle de cycle de vie des données. Lorsque l'on fait une numérisation avec les qualités optimales du moment, il se peut que dans quinze ans les personnes qui voudront les utiliser penseront que cette qualité n'est plus suffisante. Les cas donnés dans le document confirment d'ailleurs ce propos. Les numérisations de registres de l'état civil permettront, par exemple, de remplacer tous ses dossiers. Une fois bien numérisées, les prestations seront plus simples et nécessiteront moins de manipulations. En termes de qualité, les données seront suffisantes pendant un certain laps de temps selon les services. Au bout d'un moment, il est bien clair que l'on devra reprendre les données du personnel et cela se fera en fonction de la loi sur la protection des données. Par rapport à la durée de vie des documents et livres des bibliothèques de Genève, il est très probable que dans une quinzaine d'années il faudra améliorer la présentation des textes pour les différents chercheurs et sociologues. Dans cette idée, les 500 000 francs du projet Genevensia sont bien investis. On comprend donc que le thème de la numérisation des documents est cyclique. Le département de la culture a, en ce sens, un projet pour 2012 où l'on rencontre un grand effort de rassemblement des demandes des services afin d'examiner quels sont les besoins de numérisation à longue échelle.

Proposition: 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication

Une commissaire (L) pense qu'il y a deux catégories de documents à numériser. Il y en a une qui peut et doit être destructible et une autre dont la numérisation est une facilitation de l'accès aux documents des originaux, quand bien même il paraît évident de conserver les originaux. Dans la première se trouvent les informations concernant l'administration et le personnel qu'il ne convient pas, on le comprendra, de pérenniser. En ce qui concerne la seconde, elle a cru comprendre qu'il y avait à ce jour une estimation en temps de l'ordre de deux cents ans pour réaliser toute la numérisation, mais dans tous les cas, chaque fois, les documents devront être dispatchés dans l'un ou l'autre de ces domaines très spécifiques.

Une commissaire (AGT) pense que le problème n'est pas tant la numérisation mais l'archivage et la renumérisation régulière de ces documents. C'est un éternel recommencement dans ce domaine étant donné que les supports ne sont pas éternels. Il faut donc savoir quels sont les documents que l'on désire véritablement conserver.

M. Favre lui répond que l'on est tout à fait capable de prendre et de changer le média. Par contre, ce que l'on n'est pas capable de faire, c'est d'améliorer la qualité formelle des documents. Ce qui coûte le plus cher est la première numérisation, celles qui suivent sont d'un prix moins élevé.

La présidente (Ve) a une question concernant la numérisation des documents de la Bibliothèque de Genève. Elle constate que les documents ont été divisés selon leur intérêt régional ou universel. Elle se demande alors si la DSIC a envisagé un moment de travailler avec Google.

M. Favre confirme les propos de M^{me} Burger et explique qu'une discussion est en cours entre la direction du département de la culture et Google, qui a beaucoup investi dans la littérature française. Le Conseil administratif a d'ailleurs validé la démarche. Google cherche des œuvres originales, c'est-à-dire qui n'ont pas encore été numérisées, et travaille beaucoup, en ce moment, avec les pays de l'Est de l'Europe.

Une commissaire (S), en page 17, se rappelle que pour les bibliothèques de Genève il y a déjà eu une numérisation pour le catalogue des pièces et non pour les pièces et leur contenu.

M. Favre confirme les dires de la commissaire et explique qu'il s'agit d'une sorte d'inventaire que l'on appelle rétroconversion. C'est le département de la culture qui le gère et, en ce qui concerne les pièces, un crédit pour leur numérisation viendra en 2012. Les 500 000 francs concernent un projet pilote afin de mieux dimensionner l'enveloppe qui sera proposée au Conseil municipal. Il permettra donc de mesurer l'impact financier, parce qu'il faudra alors voter une proposition de crédit. Cette somme englobe la prestation que la DSIC fournit à un tiers mais qui peut très bien être gérée par les services concernés. L'important est

Proposition: 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication

de mesurer la qualité de ce qui est fait. Les trois crédits – état civil, ressources humaines et Bibliothèque de Genève – seront, s'ils sont votés, mis à la disposition des services à proprement parler.

Une commissaire (AGT) demande quand devra être étudiée cette proposition au Conseil municipal afin que les ordinateurs arrivent au mois de juin avec le programme compris.

M. Favre pense que le mois de février serait l'idéal.

Une commissaire (S) suppose que M. Favre n'attendra pas l'accord du Conseil municipal pour s'occuper des commandes.

M. Favre lui explique que, si le Conseil municipal change d'avis à la dernière minute sur les commandes, il se mettrait alors légalement en son tort. Le délai imparti n'est de toute façon pas complètement déraisonnable et il va solliciter les élu-e-s jusqu'au bout de la procédure.

Une commissaire (DC) voudrait savoir si, en cours d'année, un bilan est effectué une fois.

M. Favre confirme et ajoute que la commission convoquera la DSIC au mois de septembre.

La commission remercie M. Favre de sa collaboration

Discussion et vote

La présidente ouvre la discussion sur la proposition PR-837. Elle demande si la commission désire des auditions supplémentaires. Celle-ci n'en souhaite pas.

La présidente passe alors au vote de la proposition.

L'Union démocratique du centre estime que le travail effectué par la DSIC est tellement bon et les choses si évidentes que rien ne s'oppose à l'acceptation du crédit proposé.

A gauche toute! votera la proposition. Il y a eu des réponses à toutes les questions. Il est vrai que le coût est élevé, mais c'est toujours le cas en informatique.

Le groupe libéral acceptera également la proposition.

Le représentant du Parti démocrate-chrétien salue le professionnalisme de la DSIC et il votera ce projet.

Les socialistes en feront de même.

Proposition: 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication

La présidente de la commission soumet donc la proposition au vote.

La proposition PR-837 est acceptée à l'unanimité. (*Voir ci-après le texte des arrêtés adoptés sans modification.*)

M. Roger Michel, rapporteur (S). Au cours du traitement de la proposition PR-837 au sein de notre commission, des questions pertinentes ont été posées au directeur de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) sur l'usage du crédit demandé pour assurer le financement du 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication de l'administration municipale, de l'équipement informatique du Conseil municipal pour la législature 2011-2014.

Dans cette même proposition, il a été demandé un autre crédit pour trois opérations de numérisation par des tiers. En effet, des réponses convaincantes ont été données aux questions et préoccupations des commissaires, tant sur la nature des ressources du système d'information que sur la mission de la DSIC.

Tenant compte de la nature du travail de la DSIC et de la nécessité de la mise en œuvre du projet mentionné dans le rapport, le groupe socialiste vote naturellement oui à cette proposition.

Premier débat

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Je serai beaucoup plus brève que ce rapport. Certains s'étonnent que nous votions un crédit aussi important en une seule séance de commission... (*Brouhaha.*) Mais il faut rappeler que ce crédit englobe tout ce qui concerne l'informatique pour deux ans. Auparavant, nous votions des tranches annuelles d'un plan financier quadriennal pour l'informatique et maintenant nous votons des tranches tous les deux ans. C'est la raison pour laquelle ce crédit est si important.

Il est essentiel que nous votions ce crédit, puisque l'équipement pour les conseillers municipaux de la nouvelle législature est dans cette proposition. Tous les autres crédits sont tout aussi importants, puisqu'il s'agit de faire ce qui est demandé depuis très longtemps dans certains domaines, notamment la culture. Je crois que tous les départements bénéficient de ce type de crédit. N'oubliez pas que la DSIC est un service transversal! Il est donc évident que les crédits sont souvent plus importants que s'il ne s'agissait que d'un seul département. Ici, tous les départements sont concernés et c'est pour cela que nous voterons ce crédit, malgré son coût élevé.

Proposition: 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication

M^{me} Sandrine Burger (Ve). En tant que Verte, je voulais effectivement souligner que le montant de cette proposition peut sembler important, mais il est vrai que l'administration suit le mouvement dans notre société où tout s'informatise. Il y a toujours beaucoup d'investissements et d'entretien à faire.

C'est vrai que nous avons traité cet objet en une seule séance de commission. Les services de M. Favre, directeur de la DSIC, sont toujours très précis dans leurs réponses et ils viennent avec des documents qui ne laissent pas de doute. Apparemment, toute la commission a été convaincue.

Maintenant, en tant que présidente de la commission de l'informatique et de la communication, peut-être un petit mouvement d'humeur... J'avais été chargée par le bureau de récolter les commentaires sur le système informatique dont nous avons pu bénéficier en tant que conseillers municipaux pendant quatre ans, et qui sera renouvelé. Apparemment, les commissaires ont refusé de s'en mêler. Mais si, l'année prochaine, j'entends qui que ce soit râler sur le matériel informatique, je dirai que c'est votre faute!

M. Thomas Boyer (R). J'aimerais, au nom de mon groupe, signaler tout d'abord la qualité et la rigueur du plan biennal présenté en commission par le département de M. Maudet, qualité reconnue d'ailleurs par l'ensemble des membres de cette commission. J'aimerais aussi, comme vient de le faire ma préopinante, relever la qualité des réponses apportées par le directeur de la DSIC.

Enfin, les investissements demandés de 8 621 840 francs sont une simple nécessité de bonne gestion. Aussi notre groupe, évidemment, soutiendra ce plan sans aucune réserve.

M. Jacques Baud (HP). Quand on sait à quelle vitesse tous ces systèmes informatiques sont dépassés, voire obsolètes, je me pose une sérieuse question: va-t-il falloir renouveler la dépense de tous ces millions tous les quatre ans, tous les cinq ans, tous les six ans? La question se pose! C'est important! L'argent ainsi jeté par les fenêtres est pris dans la poche des gens qui travaillent.

Soyons sérieux, regardons les choses en face: s'agira-t-il d'une dépense permanente, chaque année, chaque deux ans? Mais il faut que nous le sachions! Le peuple doit le savoir. Venir dire, en dépensant 8 millions de francs, que cela durera vingt ou trente ans, il ne faut pas rêver!

Il est donc important qu'on mette le peuple au courant du pourquoi, du comment et de la durée de ces dépenses.

Proposition: 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication

M. Pascal Rubeli (UDC). Chers collègues, juste trois mots pour dire que, bien sûr, nous accepterons cette proposition. Je voulais relever, à l'instar d'autres, la qualité – je dirais même exceptionnelle – des prestations de M. Favre et de ses services quand ils viennent nous présenter ces plans financiers. Je tenais à le dire. Merci!

M. Armand Schweingruber (L). Chers collègues, comme vous pouvez le constater, une pluie d'éloges est adressée actuellement à la DSIC. La matière en question est extrêmement dense, trapue, pour les non-spécialistes, mais les documents écrits que nous avons reçus étaient d'une parfaite clarté, d'une parfaite transparence. Les explications verbales que nous avons obtenues ont démontré une excellente valeur pédagogique de la part de nos interlocuteurs.

Je me permets donc de souligner à cet effet le climat de parfaite confiance qui existe entre notre commission et la direction de la DSIC et bien évidemment, dans ces conditions, c'est avec plaisir que nous souscrivons entièrement à la proposition qui nous est faite.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I est accepté à l'unanimité (56 oui).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté à l'unanimité (50 oui).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III est accepté à l'unanimité (56 oui).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté IV est accepté à l'unanimité (57 oui).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté V est accepté à l'unanimité (58 oui).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Proposition: 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 7 140 840 francs destiné à assurer le financement des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève (2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 7 140 840 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2015.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 220 000 francs destiné à assurer le financement de l'équipement informatique du Conseil municipal pour la législature 2011-2015.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 220 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2015.

ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 461 000 francs destiné à assurer le financement des prestations de numérisation des registres d'état civil.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 461 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2016.

ARRÊTÉ IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 300 000 francs destiné à assurer le financement des prestations de numérisation des dossiers du personnel.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 300 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2016.

ARRÊTÉ V

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 500 000 francs destiné à assurer le financement des prestations de numérisation dans le cadre de la phase pilote du projet Genevensia de la Bibliothèque de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 500 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2016.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 juillet 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 880 000 francs destiné à la rénovation des installations scéniques du Théâtre Pitoëff de la salle communale de Plainpalais, situé 52, rue de Carouge, 1205 Genève, parcelle N° 827, feuille N° 42, section Genève-Plainpalais (PR-806 A)¹.

Rapport de M. Bayram Bozkurt.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 14 septembre 2010. Sous la présidence de M. Alexandre Wisard, elle a été examinée lors de la séance de commission du 10 novembre 2010.

Le rapporteur remercie M. Jorge Gajardo Muñoz pour la grande qualité de sa prise de notes, fort précieuses et utiles, pour la rédaction du présent rapport.

Séance du 10 novembre 2010

Pour la proposition PR-806, aucune audition n'étant demandée, le président invite les groupes à annoncer leurs intentions de vote.

Un commissaire des Verts, au nom de son groupe, observe que les travaux de rénovation du théâtre s'inscrivent à la suite des travaux déjà réalisés dans la salle communale de Plainpalais. La nécessité de ce lieu est avérée. Les Verts voteront donc favorablement la proposition PR-806.

Pour une commissaire socialiste, ces travaux, qui bénéficieront aussi bien à la sécurité des artistes et des techniciens qu'au confort du public, s'imposent d'eux-mêmes. Les commissaires socialistes approuvent la proposition PR-806 au nom de leur groupe.

Une commissaire d'A gauche toute! connaît bien la scène du Pitoëff pour y avoir joué. Elle confirme que ces travaux sont nécessaires et elle votera favorablement la proposition PR-806 au nom de son groupe.

Le commissaire du Parti démocrate-chrétien rappelle qu'il était cosignataire de la motion pour la rénovation des installations de scène du théâtre. Il approuve

¹ Proposition, 1297.

la demande de crédit, car il estime que le projet répond bien à la demande des motionnaires.

Le commissaire radical approuve la proposition PR-806, mais il est d'avis que ces travaux auraient pu être faits en 2001, en même temps qu'était rénovée la salle communale.

Le commissaire libéral annonce que les libéraux approuvent la proposition PR-806. Il souligne que les libéraux sont favorables à l'entretien du patrimoine. En outre, le commissaire s'étonne que Pont Volant soit le seul bureau spécialisé dans la scénographie d'équipement. Il pense qu'il faut encourager la Ville à faire des soumissions en dehors de Genève.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre annonce que les commissaires de son groupe soutiennent aussi la proposition.

Le président met aux voix la proposition PR-806; elle est acceptée à l'unanimité des membres présents. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

M. Bayram Bozkurt, rapporteur (Ve). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, en tant que rapporteur de la commission dite «des bétonneurs», la commission des travaux et des constructions, c'est vrai qu'il y a beaucoup à dire et à faire pour cette salle Pitoëff dans son état actuel. Je précise d'avance qu'il faut y aller vite. Dans la proposition, le Conseil administratif nous soumet l'ouverture d'un crédit d'étude pour la rénovation des installations scéniques du Théâtre Pitoëff de la salle communale de Plainpalais.

Cette proposition, qui a été renvoyée par le Conseil municipal lors de sa séance du 14 septembre 2010, est une suite logique des travaux de rénovation de cette salle communale de Plainpalais. Elle est même tardive, d'après certains commissaires de la commission des travaux et des constructions.

En commission, les explications des services de la Ville de Genève pour la rénovation de la salle Pitoëff étaient très claires. Les commissaires présents étaient particulièrement attentifs pendant la séance aux questions de sécurisation des installations scéniques de la salle Pitoëff et, par là, aux améliorations importantes de la sécurité pour les techniciens, sans oublier le confort du public.

Enfin, ils ont été convaincus de l'intérêt d'améliorer et de moderniser rapidement cette salle. Les membres présents de la commission des travaux et des constructions, dite «des bétonneurs», ont voté à l'unanimité pour cette proposition PR-806.

Premier débat

M^{me} Andrienne Soutter (S). Je siège, comme M. Bozkurt, à la commission des travaux et des constructions et je trouve que nous faisons un énorme travail. C'est vrai que les services de M. Pagani nous envoient beaucoup de propositions auxquelles nous devons réfléchir, mais je ne me considère pas comme étant dans une commission des bétonneurs. Là, ce n'est pas bétonner, c'est réparer, améliorer, rénover un théâtre qui en a bien besoin.

Malgré le respect et l'amitié que je dois à M. Bozkurt, je voulais quand même regretter que son rapport soit si succinct. En préambule, il y a une petite erreur de date. Il écrit que la séance a eu lieu le 20 octobre, alors qu'elle a eu lieu le 10 novembre. (*Corrigé au Mémorial.*) Il ne cite pas que nous avons eu quand même toute une séance avec des auditions, dont celle de M. Warrant, qui est un ingénieur scénographe spécialiste de théâtre.

Nous avons pu lui poser des questions intéressantes en ce qui concerne par exemple le plan incliné et il nous a apporté des réponses qui ont donné satisfaction à toute la commission. Des réponses aussi sur la passerelle de singe ou sur des petits détails que certains qui pratiquent le Théâtre Pitoëff auraient voulu conserver.

Nous avons quand même étudié d'une façon approfondie cette proposition, qui a été votée à l'unanimité. Le Parti socialiste l'acceptera aussi aujourd'hui.

M. Guy Dossan (R). Ecoutez, le groupe radical votera évidemment cette proposition, qui est une bonne proposition. M^{me} Soutter vient de faire une des deux seules remarques que j'avais à l'esprit. Il est vrai que la proposition est claire, mais il est un peu regrettable pour le *Mémorial* que les discussions de la commission et l'audition des services municipaux n'apparaissent pas dans le rapport PR-806A.

Ma deuxième remarque – je l'ai exprimée en commission, d'ailleurs – est qu'il est un peu dommage de faire les travaux maintenant, alors qu'au moment où on a quasiment vidé la salle communale, en 2001, pour les travaux de rénovation qui nous avaient coûté beaucoup de millions – une douzaine, si je me rappelle bien – on aurait peut-être pu jumeler les travaux du Théâtre Pitoëff avec ceux de la salle, ce qui aurait permis de tout faire en même temps et de ne pas ennuyer les utilisateurs. Je pense en effet que les travaux sont tout de même importants et qu'il risque d'y avoir quelques interférences avec les utilisateurs de la salle communale elle-même.

A part cela, il s'agit évidemment de travaux qu'il faut faire et nous voterons donc le crédit.

M^{me} Ariane Arlotti (AGT). Mon groupe votera ce crédit pour les rénovations des installations scéniques du Théâtre Pitoëff, d'autant plus qu'il y a effectivement une urgence. Il faut que les travaux démarrent le mois prochain au plus tard, sinon la prochaine saison théâtrale risquerait d'être prétéritée. Tout a été fait pour que les dates concordent pour mener à bien ces travaux.

Je vous invite donc bien évidemment à voter ce crédit.

M. Jacques Baud (HP). Bien évidemment, c'est une salle de spectacle sur laquelle nous avons beaucoup travaillé. Nous nous sommes rendus sur place et il est bien évident qu'il faut la restaurer. En l'occurrence, pourquoi? Parce que, pour une salle de spectacle, 1,8 million de francs, ce n'est rien.

Il s'ensuit que j'aimerais parler pendant trente secondes de l'importance du spectacle. Le XXI^e siècle est et sera le siècle du spectacle, que vous le vouliez ou non! Voyez autour de vous, tout concourt à ce que j'avance. La télévision, la publicité prédominent. Tout s'étale en petit écran. Tout n'est plus que jeux et distractions... et cela ne fait que commencer!

Il n'est plus de valeurs spirituelles qui ne deviennent spectacle. La réalité, la vérité sont emberlificotées dans des salmigondis trompeurs pour que l'émotion prenne le pas sur l'analyse, sur l'esprit, sur l'intelligence. On nous mène par le bout du nez. Nous ne voyons plus la réalité. Nous ne vivons plus que par l'émotion téléguidée, sans même nous en rendre compte.

L'Etat, les politiciens, ceux censés nous diriger, ne sont plus que guignols s'agitant, vains palabres, grotesques, se mentant à eux-mêmes. Spectacle lamentable... Alors, alors, comme on raconte une histoire ou chante une chanson aux enfants pour les endormir, ainsi agira le pouvoir pour dominer le peuple. Du pain et des jeux, les empereurs romains l'avaient bien compris!

Pourtant nous sommes au départ crucial de la chute de l'Empire. Pour un renouveau de notre société qui, si nous y veillons, sera une étonnante et agréable civilisation. Sinon, ce sera un enfer. Le pouvoir n'est déjà plus au peuple. A nous de le reprendre! A nous de voir, de prévoir et de faire ce qu'il faut! Le spectacle oui, mais pour servir le peuple et non pour l'asservir.

M. Thierry Piguet (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, *panem et circenses* après M. Baud! C'est très difficile, après cette plaidoirie cicéronienne sur le théâtre, de prendre la parole. Moi, j'aime beaucoup ce qu'il a dit et sa vision pour le XXI^e siècle, qui sera spectacle ou qui ne sera pas. On espère qu'il le sera. En tout cas, il me semblait que Malraux, homme de

culture et ministre, avait prédit autre chose pour ce XXI^e siècle, que la morale m'empêche de révéler ici aujourd'hui...

M. Pascal Holenweg (S). La morale?

M. Thierry Piguet. La morale, oui... (*Remarques.*) Mais j'aimerais surtout intervenir, parce qu'il est toujours temps, et je m'adresse autant à M. Pagani qu'à M. Mugny, une fois de plus, de remettre le métier sur l'ouvrage... Oui, forcément qu'il y a des travaux à faire, mais je tiens absolument à rappeler deux ou trois choses.

Cette scène à plat est un crime! Même s'il y a des troupes qui vous le disent, d'autres troupes m'ont dit l'inverse. Même si, effectivement, il y a des amateurs ou des troupes invitées qui arrivent, cela fait cent ans que ça existe. Ça fait cent ans qu'il y a des troupes invitées... (*Brouhaha.*) Ça fait cent ans qu'il y a des amateurs qui empoignent ce théâtre à cor et à cri. Tant mieux! Mais ça ne les a pas gênés jusqu'à maintenant. Il est dommage quand même de perdre quasiment la dernière scène inclinée de Suisse! Je trouve qu'on pourrait quand même faire un petit effort. Je rappelle toujours les costières qui sont dessous, qu'on doit enlever – on les enlèvera – mais essayons d'en faire quelque chose!

Maintenant, comme l'a dit ma préopinante et camarade Andrienne Soutter, nous irons de l'avant, nous allons forcément voter pour ce projet. Il est temps de rénover. Une petite question au rapporteur: la fraction socialiste n'a pas très bien compris ce que cette commission voulait bien bétonner... Pour nous, la commission des travaux et des constructions est une commission qui va plutôt de l'avant et qui essaie, si possible, d'avoir aussi une vision en termes d'architecture et de rénovation de la ville. Alors, nous trouvons un peu dommage cette glissade pas très artistique ce soir.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Madame la présidente, il est vraiment étonnant d'entendre la logorrhée que suscite la simple réfection d'une salle de spectacle. Une réfection pour laquelle nous nous sommes mis d'accord assez rapidement. Il y a unanimité sur cet objet. Je rappelle que le Parti démocrate-chrétien était cosignataire de la motion qui demandait des travaux, et nous sommes satisfaits du résultat.

Je pense que nous avons écouté tout le monde. Nous sommes allés sur place et ce fut concluant. Point final. Ne comptez donc pas sur moi pour ajouter quelques citations supplémentaires!

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité (67 oui).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 880 000 francs destiné à la rénovation des installations scéniques du Théâtre Pitoëff de la salle communale de Plainpalais, situé 52, rue de Carouge, 1205 Genève, parcelle N° 827, feuille N° 42, section Genève-Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 880 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 40 305 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 175 000 francs du crédit d'étude voté le 23 juin 2009 (PR-652), soit un montant total de 2 055 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

- 6. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 novembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit net de 166 200 francs, déduction faite de la participation de la commune de Cologny d'un montant identique, soit un montant brut de 332 400 francs, destiné à des travaux d'amélioration de la ventilation naturelle des classes et du bâtiment pour le groupe scolaire de Pré-Picot, sis chemin Frank-Thomas 31 (PR-755 A)¹.**

Rapport de M. Pascal Rubeli.

La commission s'est réunie le 3 février 2010, sous la présidence de M^{me} Maria Pérez. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Consuelo Frauenfelder, que le rapporteur remercie pour son travail.

Séance du 3 février 2010

Audition de M^{me} Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, accompagnée de MM. Fuchsloch, Santines et Miele

M. Fuchsloch présente le projet de l'école de Pré-Picot en rappelant que la disposition des fenêtres à guillotine provoque une lame d'air froid en hiver. Le fait d'installer des vasistas au niveau des fenêtres qui restent ouverts la nuit, ainsi que des portes équipées de crémones permet le transfert d'air dans le couloir.

M. Santines ajoute que cette école est un vrai capteur solaire. La chaleur est en effet cherchée en hauteur, ce qui crée un mouvement d'air et une masse active importante, ce qui fait circuler l'air. Ce principe, simple, a également l'avantage de la mise aux normes antifeu, puisque ces ouvertures peuvent désenfumer le bâtiment en cas d'incendie.

Un commissaire libéral demande si la commune de Cologny participe à l'investissement.

M^{me} Widmer répond par l'affirmative et indique que la participation se monte à 50%.

Un commissaire démocrate-chrétien demande ce qu'il en est de l'ouverture pour le dégagement de la fumée.

¹ «Mémorial 167^e année»: Proposition, 4217.

M. Santines répond que les fenêtres s'ouvrent également de l'intérieur, même si les commandes sont à l'extérieur.

Le même commissaire demande s'il y a des portes coupe-feu et il lui est répondu que chaque porte de classe fait office de coupe-feu tant que ce bâtiment n'est pas refait aux normes en vigueur.

Une commissaire socialiste s'inquiète de savoir si le sol, de couleur noire, ne pourrait pas être teinté en une autre couleur. Il lui est répondu qu'il s'agit de carreaux d'asphalte et que de les changer serait fort difficile et trop coûteux.

La présidente passe alors au vote de la proposition, que la commission accepte à l'unanimité des commissaires présents. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

M. Pascal Rubeli, rapporteur (UDC). Chers collègues, je tiens tout d'abord à dire, notamment à l'intention du magistrat et du président de la commission, que je regrette le temps que j'ai mis à rendre ce rapport. Deuxièmement, la proposition ayant été acceptée à l'unanimité de la commission, il n'y a aucune raison de ne pas la voter ici.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité (53 oui).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 166 200 francs, déduction faite de la participation de la commune de Cologny de 166 200 francs, soit un montant brut de 332 400 francs, destiné à des travaux d'améliora-

tion de la ventilation naturelle des classes et du bâtiment pour le groupe scolaire de Pré-Picot, sis chemin Frank-Thomas 31.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 332 400 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2020.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

Proposition: crédits complémentaires pour le réaménagement du centre de formation de Richelien

- 7. Rapport complémentaire de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 octobre 2010 en vue de l'ouverture de deux crédits complémentaires pour un montant net total de 2 349 000 francs, soit:**
- un crédit complémentaire de 1 790 000 francs sur la délibération votée le 18 mai 2009 (PR-665) destiné aux travaux supplémentaires découlant des nouvelles exigences de l'Etat de Genève pour le réaménagement du centre de formation de Richelien (Cecofor: centre de compétences en matière de formation), situé à la route de l'Etraz 128, parcelle N° 119, feuille N° 45, section du cadastre Versoix (47);
 - un crédit complémentaire de 559 000 francs sur la délibération votée le 18 mai 2009 (PR-665) destiné à la dépollution totale pour le réaménagement du centre de formation de Richelien (Cecofor: centre de compétences en matière de formation), situé à la route de l'Etraz 128, parcelle N° 119, feuille N° 45, section du cadastre Versoix (47) (PR-833 A1)¹.

Rapport de M. Marc Dalphin.

Rappel

Lors des séances plénières du 19 janvier 2011, le Conseil municipal a retourné cet objet à la commission des travaux et des constructions, qui l'avait approuvé lors de sa séance de commission du 8 décembre 2010. Cette décision faisait suite à une intervention de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, qui estimait qu'il manquait des informations sur les préavis négatifs émis par la Commission cantonale d'urbanisme en raison du fait que le site de Richelien se trouve en zone de verdure.

Séance du 2 février 2011

Audition de MM. Pierre Maudet et Rémy Pagani, conseillers administratifs, et Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments

MM. Pagani et Meylan signalent que l'autorisation de construire N° DD 102795 a été délivrée le 4 novembre 2010 et qu'elle est en force depuis lors. Ils précisent que les modifications au projet, dont l'élargissement de la bande protégée autour de la Versoix, ont été jugées satisfaisantes par les autorités cantonales.

¹ Rapport PR-833 A, 4864.

Proposition: crédits complémentaires pour le réaménagement du centre de formation de Richelien

M. Maudet signale que le site d'Epeisses est pressenti pour accueillir les installations de l'actuelle caserne militaire des Vernets, c'est pourquoi il n'y a pas de projet concret à cet endroit. Il y a certes un site à Vernier, mais il est trop près des grandes citernes. Quant au territoire de la Ville, il doit prioritairement être réservé au logement. En outre, il signale que la commune de Versoix et le Canton se sont montrés satisfaits des aménagements apportés au projet, qui permettent d'élargir la bande préservée des rives de la Versoix.

Une commissaire prend acte de ces informations tout en regrettant qu'elles n'aient pas été dûment communiquées lors de l'examen de la proposition par la commission. M^{me} Valiquer Grecuccio avait remarqué que le réaménagement du Cecofor avait suscité deux préavis négatifs de la Commission cantonale d'urbanisme, en raison de l'emplacement du projet sur le périmètre protégé de la Versoix, qui se trouve en zone de verdure et parce que la Ville n'avait pas démontré qu'elle avait envisagé des alternatives à l'emplacement du Cecofor, notamment sur le site d'Epeisses. M^{me} Valiquer Grecuccio avait, en outre, estimé qu'une collectivité publique doit être exemplaire en matière de respect du droit et ne doit pas passer en force sur le territoire d'une autre commune.

Un commissaire tient à exprimer que la question soulevée en séance plénière aurait peut-être pu être résolue sur le moment si le magistrat responsable du dossier avait prévu de consulter ses services.

Le président soumet, pour la deuxième fois, à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la proposition PR-833.

La proposition PR-833 est à nouveau approuvée, par 13 oui (2 AGT, 1 S, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) et 1 abstention (S).

Un commissaire socialiste ne participe pas au vote.

M. Marc Dalphin, rapporteur (Ve). Les subtiles questions soulevées par M^{me} Valiquer Grecuccio lors de notre dernière séance plénière, et qui ont abouti au renvoi de cette proposition à la commission des travaux et des constructions, à mon avis auraient pu être résolues sur le moment si le responsable du dossier avait pensé à consulter ses services auparavant. Si ce n'est pas un problème d'organisation, alors qu'est-ce?

Néanmoins, lors de cette séance de commission, il nous a été confirmé que l'autorisation a été délivrée le 4 novembre 2010 et qu'elle est en force depuis lors, et que tout est en ordre du côté de l'Etat. Ainsi, la commission des travaux et des constructions a reconfirmé l'acceptation de cette proposition.

Proposition: crédits complémentaires pour le réaménagement du centre de formation de Richelien

Premier débat

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, bien sûr que le Parti socialiste a pris acte qu'il y avait délivrance d'une autorisation de construire! Cela veut simplement dire que le préavis de la Commission cantonale d'urbanisme par deux fois négatif a été écarté. Ce n'est pas que le préavis s'en est trouvé modifié, je dis bien qu'il a été écarté.

J'aimerais revenir sur ce que disait ce préavis. Il s'agissait d'étudier des variantes à l'implantation de ce site. On constate que la Ville n'a étudié aucune variante, n'a fait aucune autre proposition, mais que l'Etat a finalement accepté, après avoir tranché entre les différents préavis, le fait que simplement la Ville n'étudie pas de variantes, au mépris de la protection des rives de la Versoix.

Le Département de l'intérieur et de la mobilité a très certainement dû, comme il a été montré, négocier avec les auteurs du projet le fait que la construction est un peu plus en retrait par rapport aux 30 m usuels, puisqu'elle passe, si je ne fais erreur, à 50 m. Mais toujours est-il que cette décision va, selon nous, à l'encontre du plan directeur communal de Versoix – qui, je le rappelle, engage les autorités entre elles, en l'occurrence une autre commune que la nôtre et l'Etat – plan directeur qui prévoyait en fait que les rives soient peu à peu débarrassées des objets pour permettre une réappropriation des rives de la Versoix. D'autre part, cette décision va à l'encontre du plan directeur cantonal et de l'idée d'une zone de verdure où on ne devrait plus voir ce type d'équipements.

Pour beaucoup, dans le Parti socialiste, on devrait appliquer strictement le plan directeur cantonal et surtout se dire que l'on doit montrer l'exemple, comme collectivité publique, et ne pas à notre tour pérenniser des objets qui encombrant les rives qu'on aimerait libérer, pour permettre une véritable réappropriation par les habitantes et les habitants.

Raison pour laquelle, et malgré l'autorisation de construire, je reste fidèle en tout cas aux positions que j'ai défendues. Personnellement, je partage l'option de la Commission cantonale d'urbanisme et d'autres, dans mon groupe, feront comme moi en votant non. Les autres membres du groupe auront la liberté de vote sur cette proposition, pour manifester notre mécontentement du point de vue de la qualité urbaine.

M. Alexandre Wisard (Ve). Ecoutez, chers collègues, j'aimerais juste corriger certains propos inexacts de M^{me} Valiquier Grecuccio. Deux aspects me paraissent mériter précision. Le premier, c'est que ce centre de compétences en

Proposition: crédits complémentaires pour le réaménagement du centre de formation de Richelien

matière de formation (Cecofor) a été construit il y a déjà plusieurs décennies par la Ville de Genève, dans le périmètre de protection de la Versoix, c'est tout à fait exact.

Mais cette opération de modification du Cecofor permettra de retirer les barrières et les équipements qui sont aujourd'hui dans les 30 m, et d'avoir une bande de 50 m, conformément à la loi cantonale sur la protection des eaux. De la part de la Ville de Genève, nous avons un assainissement de la situation et un respect des distances inconstructibles par rapport aux cours d'eau.

Vous voyez d'ailleurs que le fait de redonner ces 20 m supplémentaires à la nature et à la rivière a un coût, puisque le montant de l'opération s'élève à un peu plus de 2 millions de francs. C'était là la première chose.

Le second aspect que je voulais ajouter est que ce projet n'entre pas du tout en contradiction avec le plan de protection de la Versoix. Il faut juste voir que la Ville de Genève n'a pas de plan B pour déménager cet équipement et, au nom des Verts, nous trouvons qu'il est tout à fait cohérent de modifier et de réorganiser les lieux. Nous voterons donc oui à cette proposition.

M. Guy Dossan (R). Ecoutez, je suis un peu surpris par la procédure. On avait connu beaucoup de choses, mais c'est la première fois que le Conseil municipal remet en question une autorisation qui a été délivrée, parce que c'est de cela qu'il s'agit. Lors de notre séance du 19 janvier 2011, après avoir entendu M^{me} Valiquer Grecuccio, la plupart d'entre nous ont eu des doutes sur la délivrance de l'autorisation de construire. C'est pour cette raison que nous sommes retournés en commission.

Le rapporteur l'a dit tout à l'heure, si le magistrat avait téléphoné le soir même à un haut fonctionnaire responsable du projet, il aurait pu nous dire que l'autorisation était délivrée. Je suis étonné parce que nous voyons maintenant que tout était parfaitement en ordre, que nous aurions pu voter il y a un mois, et qu'en fait on nous dit: «Ah oui, nous savions bien que l'autorisation était délivrée, mais c'est le préavis négatif qui nous dérangerait...» (*Remarques.*) Bien, mais je ne me rappelle pas avoir entendu les commissaires socialistes à la commission des travaux et des constructions dire quelque chose sur ce préavis négatif de la commission consultative au moment où on en parlait...

Cette proposition n'est pas arrivée du jour au lendemain à la commission des travaux et des constructions, où on n'a jamais parlé de ce préavis négatif. Je trouve donc un peu dommage qu'on en soit venu à en parler en plénière. En semant tout à coup le doute chez les membres de la commission et en renvoyant l'objet, on a perdu un mois. Je trouve un peu dommage et j'ai l'impression qu'on

Proposition: crédits complémentaires pour le réaménagement du centre de formation de Richelien

veut être plus royaliste que le roi. L'Etat a dit oui, et on ne va pas commencer à se dire: «Ah oui, mais ce serait bien de faire autrement...» Là, à mon avis, quelque chose ne joue pas et ce n'est plus dans nos prérogatives.

M^{me} Ariane Arlotti (AGT). Malgré les petits problèmes d'organisation d'espaces et les interférences légales que nous avons connues, qui ont ralenti les travaux en commission, mon groupe votera ce crédit.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). J'aimerais juste rectifier quelque chose. Madame la présidente, vous transmettez à M. Dossan que je remplaçais en commission des travaux et des constructions et que nous avions proposé l'audition des services du Canton, audition qui avait été refusée.

Dans l'intervalle, comme je l'ai expliqué en plénière, au vu des réponses qui nous avaient été données, je m'étais renseignée auprès du département et c'est là que j'avais fait état en plénière des préavis négatifs, raison pour laquelle ce dossier a été retourné en commission.

Dans l'intervalle, il y a eu délivrance de l'autorisation de construire, ce que nous ne savions pas, effectivement vous l'avez relevé. Mais peu importe, je pense qu'il y avait un vrai débat autour du périmètre des rives de la Versoix et il est tout à fait légitime de retenir que c'était un élément structurant du territoire et que, pour nous, l'impératif d'aménagement devait passer au-dessus d'un objet constructible, pour les raisons de collectivité publique que j'ai mentionnées.

Mais nous prenons acte que le département cantonal a tranché entre différents préavis et c'est normal, c'est son droit. Il ne fait qu'appliquer ce qui se fait usuellement dans la pratique. Mais je fais partie des gens qui ont un regret par rapport au territoire. C'est tout. Toutefois, la chronologie des événements est celle que j'ai rappelée tout à l'heure.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je veux bien être un homme orchestre, mais au point de faire passer des propositions avant 10 h ou 11 h le soir, téléphoner au magistrat responsable, M. Mark Muller en l'occurrence, pour savoir si les autorisations ont été délivrées... A l'impossible nul n'est tenu. Monsieur Dossan, j'étais dans cette situation-là et je vous prie de m'en excuser. C'est vrai que c'était dans mes prérogatives, mais malheureusement je ne peux pas tout faire en même temps.

Ceci étant, Mesdames et Messieurs, M^{me} Valiquer Grecuccio a raison, et M. Alexandre Wisard aussi, au sujet des 50 m. On est aujourd'hui à 30 m de la

Proposition: crédits complémentaires pour le réaménagement du centre de formation de Richelien

Versoix. Je connais bien ce terrain, où j'ai une longue histoire, puisque j'ai participé notamment à la protection des rives de la Versoix avec M. Gainon, responsable de l'aménagement à l'Etat de Genève, à qui je rends hommage. Il a passé un certain nombre d'années à faire en sorte que nous puissions être fiers aujourd'hui de la mise en protection des rives de la Versoix.

Mais il ne faut pas se tromper de cible, Madame Valiquer Grecuccio, nous ne sommes pas en train de construire une autoroute ou des immeubles avec un écoquartier, avec Dieu sait quel impact sur ce terrain. Nous donnons un nouveau calibre à un centre de formation qui utilisera éventuellement ces bâtiments comme lieu d'exercices. C'est une utilisation très modeste de ce terrain, un impact encore plus modeste sur les rives de la Versoix. Je vous encourage donc, cette fois et de manière déterminée, à voter ce projet qui permettra de rationaliser l'ensemble de la formation et des investissements de notre Ville.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I est accepté par 52 oui contre 3 non (7 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté par 36 oui contre 16 non (6 abstentions).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 1 790 000 francs sur la délibération votée le 18 mai 2009 (PR-665) destiné aux travaux supplémentaires découlant des nouvelles exigences de l'Etat de Genève pour le réaménagement du centre de formation de Richelien (Cecofor:

Proposition: crédits complémentaires pour le réaménagement du centre de formation de Richelien

centre de compétences en matière de formation), situé à la route de l'Etraz 128, parcelle N° 119, feuille N° 45, section du cadastre Versoix (47).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 790 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 559 000 francs sur la délibération votée le 18 mai 2009 (PR-665) destiné à la dépollution totale pour le réaménagement du centre de formation de Richelien (Cecofor: centre de compétences en matière de formation), situé à la route de l'Etraz 128, parcelle N° 119, feuille N° 45, section du cadastre Versoix (47).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 559 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

La présidente. En l'absence de M. Manuel Tornare, le rapport PR-826 A inscrit à notre ordre du jour est reporté à 20 h 30, à la suite du traitement de objets urgents.

8. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 février 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 87 000 francs pour la reproduction du groupe sculpté de Canova *Vénus et Adonis* (PR-682 A)¹.

Rapport de M^{me} Véronique Paris.

La commission des arts et de la culture s'est réunie le 3 décembre 2009, sous la présidence de M^{me} Christiane Olivier, pour étudier cette proposition, renvoyée en commission par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 11 mars 2009.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Consuelo Frauenfelder; qu'elle en soit vivement remerciée!

Séance du 3 décembre 2009

Audition de M^{me} Martine Koelliker, codirectrice du département de la culture, et de M. Paul Lang, conservateur au Musée d'art et d'histoire

M^{me} Koelliker explique que la villa La Grange a fait l'objet d'une donation, en 1917, de Victor-William Favre à la Ville de Genève, qui en est propriétaire depuis son décès, en 1918. Cette demeure, embellie par la famille Favre, regroupait de nombreuses œuvres d'art, dont le groupe sculpté (*annexe 1*) dont il est question dans cette proposition: *Vénus et Adonis*, d'Antonio Canova (1757-1822). En raison de sa fragilité et des problèmes de sécurité, cette sculpture avait été déplacée au Musée d'art et d'histoire dans les années 1990.

Lors du décès de William Favre, une commission testamentaire de trois personnes avait été créée. Cette commission, aujourd'hui composée de M^{me} Roth, MM. Aubert et Blondel, a émis le vœu de voir l'œuvre de Canova retourner dans la bibliothèque de la villa, où elle a laissé une trace sur le sol. La proposition du Conseil administratif est de fabriquer une réplique de l'œuvre.

M. Lang rappelle l'historique et la provenance de cette œuvre majeure, réalisée entre 1789 et 1794. Cet ensemble exceptionnel est le fruit d'une commande du marquis de Salsa à Canova pour son *tempietto* de Naples. En 1820, Guillaume Favre passe par Naples et acquiert la statue, qui sera restaurée par Canova lui-même. C'est d'ailleurs à cette œuvre-là que Canova doit sa consécration et son

¹ «Mémorial 166^e année»: Proposition, 5149.

titre de «nouveau Praxitèle». Le Musée d'art et d'histoire l'a placée sur le péristyle, qui évoque le *tempietto* et insiste sur la sacralisation de l'œuvre. Ce chef-d'œuvre se trouve dans un état fragile et ne peut plus être déplacé ni restauré. Il a été prêté à deux reprises, en 1993 à Venise et en 1998 à Naples, et est revenu endommagé; un défaut d'origine sur la jambe gauche d'Adonis fragilise en effet la statue.

Afin de créer une réplique, le Musée d'art et d'histoire a sollicité quatre devis auprès de deux ateliers différents, avec lesquels la Ville a l'habitude de travailler. Ces ateliers proposent deux méthodes: la réplique classique en plâtre, dont le désavantage est d'atteindre à la qualité de l'œuvre, et la technique numérique, plus moderne, qui permet d'obtenir une réplique en résine polyuréthane et dont l'avantage principal est de ne pas endommager l'œuvre et qui, de plus, est la moins chère.

Questions des commissaires

A quelle occasion l'œuvre a-t-elle quitté la villa?

M. Lang répond que, après la rétrospective Canova au Palazzo Grassi, en 1993, l'œuvre a rejoint le Musée d'art et d'histoire.

Quelle marge de manœuvre la Ville a-t-elle par rapport à l'exécution testamentaire?

M^{me} Koelliker répond que M. Tornare, qui les a rencontrés à plusieurs reprises, est plus à même de répondre à cette question.

Un commissaire avait été étonné par le prix, qu'il jugeait élevé, mais, après avoir pris connaissance du devis (*annexe 2*), il se déclare satisfait.

M. Lang signale que le plus cher est le traitement infographique. M^{me} Koelliker précise que ce total inclut les frais de chantier, l'achat du matériel, la numérisation, la mise en place de l'atelier, la découpe au robot dans le bloc de résine, le polissage, etc.

Un commissaire remarque qu'aucune copie ne peut reproduire l'œuvre à l'identique.

M. Lang différencie la copie de la réplique. Cette réplique, à l'échelle 1/1, ne sera pas en marbre de Carrare et ne pourra en aucune manière être confondue avec l'original.

Quelle est la politique générale du Conseil administratif en matière de copies et de répliques, notamment en ce qui concerne les monuments publics?

M. Lang juge cette question fondamentale et il ajoute que c'est la raison d'être d'un musée d'obtenir les originaux; l'œuvre acquiert en effet un autre statut lorsqu'elle est exposée. M^{me} Koelliker donne l'exemple récent de la Maison Tavel, où des sculptures du XIV^e siècle ont été remplacées par des copies, car la polychromie était attaquée par la pollution.

Un commissaire souhaite obtenir la garantie que la réplique soit unique, sans commercialisation possible.

M^{me} Koelliker fera signer un contrat imposant une seule réplique.

Une copie altère-t-elle la valeur de l'œuvre?

M. Lang répond que la copie fait partie de la formation d'un artiste et qu'elle est un bon indicateur de l'importance d'une œuvre. Cependant, cela est très réglementé et nécessite des autorisations précises, données par le Musée d'art et d'histoire.

Un commissaire s'interroge sur la finalité des copies et leur justification.

M. Lang répond que l'art évoque souvent davantage l'art et s'en nourrit. Ainsi, Canova a copié *Vénus et Adonis* sur les bas-reliefs de la villa Borghèse. Le musée doit être un laboratoire, signe que l'institution est vivante et assume ses fonctions.

Comment les devis peuvent-ils être évalués?

M^{me} Koelliker répond que l'autre atelier demandait 100 000 francs pour le même travail. M. Lang souligne l'expérience de l'atelier dans ce genre d'exercice. En effet, la statue n'étant pas déplaçable, l'entreprise devra travailler *in situ* et construire son atelier autour de l'ensemble, ce qui constituera également une attraction.

Les exécuteurs testamentaires sont-ils satisfaits de la proposition?

M^{me} Koelliker ne les a pas rencontrés personnellement, mais elle suppose qu'ils le sont.

Discussion

Un commissaire démocrate-chrétien déclare que son groupe est prêt à voter.

Une commissaire d'A gauche toute! déclare que son groupe est également prêt à voter, mais elle souhaiterait la réponse du magistrat sur le risque de recours éventuel.

Un commissaire socialiste juge qu'il faut voter, mais souhaiterait que la lettre du Conseil administratif proposant la copie aux exécuteurs soit jointe au rapport.

Un commissaire des Verts déclare que son groupe est prêt à voter.

Une commissaire du Parti libéral propose une audition des exécuteurs testamentaires.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre souhaite aussi leur audition.

Le commissaire radical préférerait attendre la confirmation du Conseil administratif avant de voter.

La présidente propose de demander à M. Tornare la confirmation de l'accord des testamentaires.

Le commissaire radical déclare qu'il est prêt à voter.

Votes

La présidente met au vote l'audition des exécuteurs testamentaires, qui est refusée par 10 non (1 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 DC, 1 R) contre 3 oui (1 L, 2 UDC) et 1 abstention (AGT).

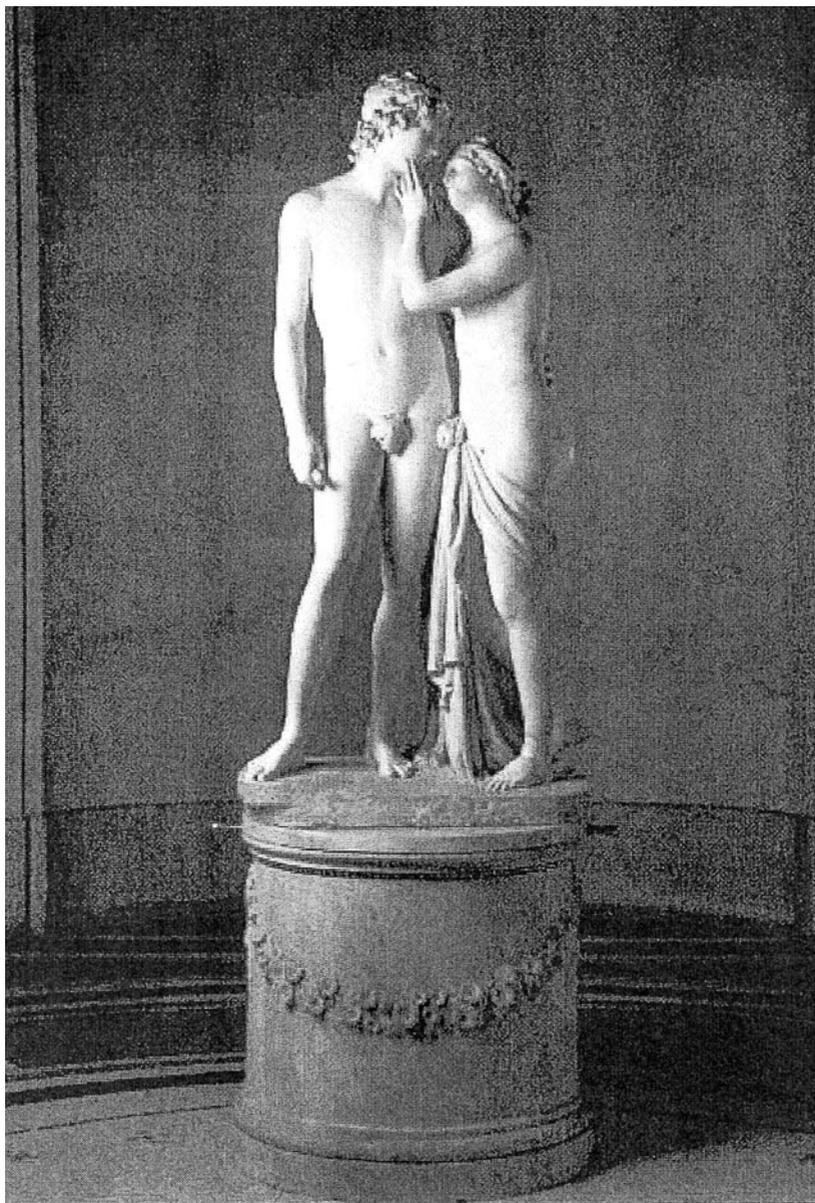
A l'unanimité, la commission accepte que la présidente demande à M. Tornare la confirmation écrite de l'accord des exécuteurs testamentaires.

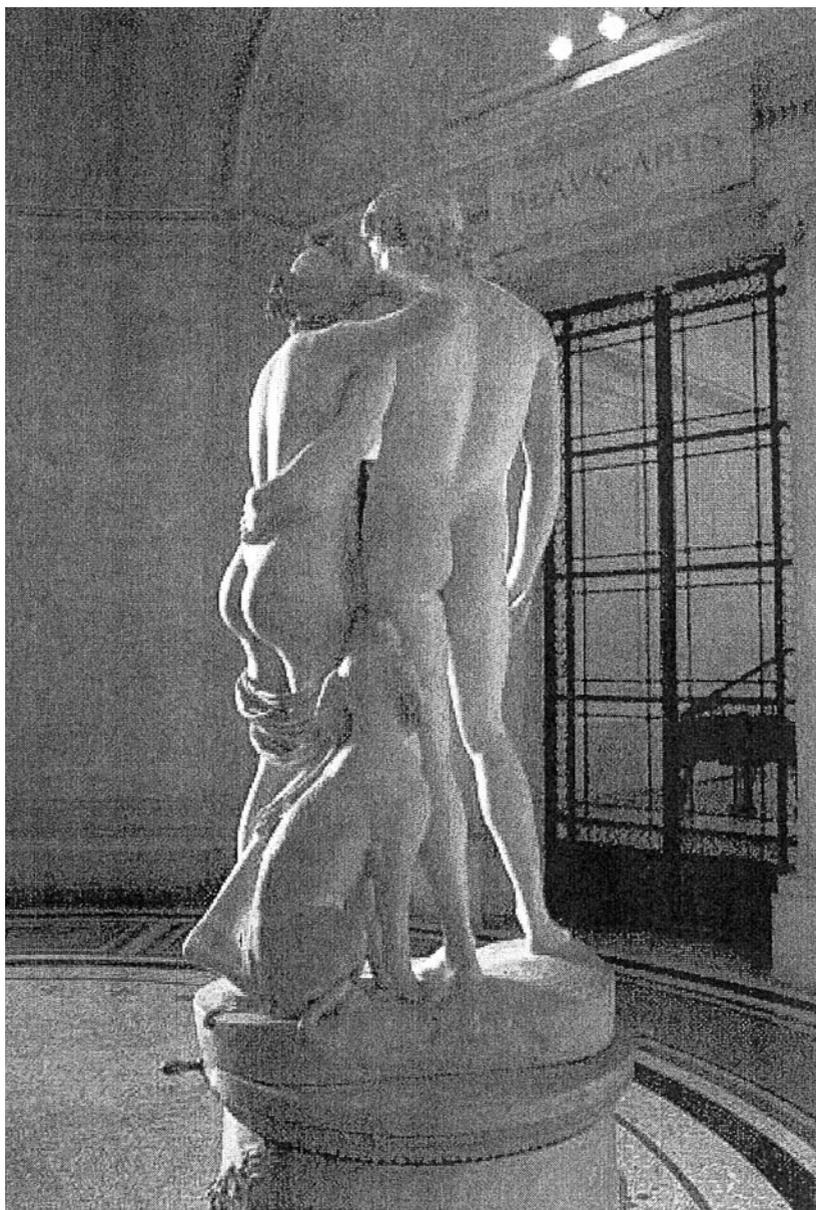
La présidente met aux voix la proposition PR-682, avec une recommandation qui permette d'éviter les copies.

La proposition PR-682, avec la recommandation, est acceptée par 11 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 DC, 1 R) et 3 abstentions (1 L, 2 UDC). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Annexes:

1. vues du groupe sculpté *Vénus et Adonis*
2. devis





26. Fev. 2009 15:00 VGE MAH_Cas BEA 022-418 25 61
sculpture sur pierre - gravure - restauration

N° 0106 P. 1



Atelier 8 Avenue
du Cimetière
CH-1213 Petit-Lancy
Genève
t +41 22 793 40 04
f +41 22 793 71 70
calas@vdb-art.com

Vincent Du Bois
Cassani Petit-fils
&
sculpteurs associés

A l'attention de: Musée d'Art et d'Histoire
Monsieur Paul Lang conservateur
rue Charles-Galland 2
CP 3432 GE 3

DEVIS

Genève, le 19.2.2009

Concerne: Réplique de l'œuvre "Venus et Adonis" de Canova - Hall 1er du MIHA.

Variante 2. "Numérique" (scanner 3D et réplique résine polyuréthane blanche)
Prix livré (Villa La Grange).

Descriptif:**1. Installation de chantier.**

- Installation à pied d'œuvre du matériel (protections, échafaudage, plans de travail, tréteaux, outillage, éclairage, etc.). Yc rempli en fin d'ouvrage. Le tout 2'000.00

2. Matériel.

- Location de l'installation numérique, des logiciels et de l'assistance technique. Achat de la résine pour la réplique. 10'000.00

3. Main d'œuvre

- Sur place; numérisation par scan 3D de l'ensemble des figures et du socle. 12'000.00
- En atelier; traitement informatique du nuage de points, maillage infographique
Découpe au robot de la réplique dans un bloc de résine (polyuréthane type plâtre dur) 18'000.00
Découpe du socle au robot. 9'000.00
Assemblage des poses et du socles 5'000.00

4. Finitions

- Retouches des coutures, divers lissages et raccords, enduit blanc de finition. 10'000.00

5. Divers

- Etude, gestion et suivi. Forfait 5'000.00
- Déplacements, divers et imprévu. Forfait 5'000.00

6. Transport et livraison

- Façon d'une caisse sur mesure (yc cales de soutènement et mousse antichoc)
- Transport et livraison camion grue. Forfait poste 6 5'500.00

Total HT	81500.00
TVA 7.6%	6194.00
Total offre TTC	87694.00
Taxe	
Acompte	

Total montant devisé TTC : 87694.00**Délai d'exécution :**

No TVA 335 025

Avec nos meilleures salutations**Pour L'atelier CAL'AS**

Vincent Du Bois

M^{me} Véronique Paris, rapporteuse (S). Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillers municipaux, je vais tout d'abord vous donner un bref aperçu de la proposition. Le groupe sculpté *Vénus et Adonis*, œuvre d'Antonio Canova, se trouvait dans la villa La Grange lorsque Victor-William Favre a fait donation de cette villa à la Ville de Genève, en 1917. Cette sculpture est actuellement au Musée d'art et d'histoire et les exécuteurs testamentaires souhaitent voir ce groupe sculpté revenir à la villa La Grange.

Or, cette sculpture est trop fragile pour être déplacée, ou même restaurée. En effet, elle a subi des dégradations probablement dues à un défaut d'origine lors de déplacements pour des expositions à Venise, en 1993, et à Naples, en 1998. Ce qui est ici proposé est d'installer une réplique du groupe sculpté, une réplique étant une copie avec exactement les mêmes dimensions que l'original.

Après une séance d'audition particulièrement intéressante et les explications de M. Paul Lang passionnantes, la commission a accepté la proposition, cependant avec trois abstentions motivées par l'incertitude quant à l'accord des exécuteurs testamentaires concernant la solution proposée. D'autre part, la commission a rajouté une recommandation, à savoir empêcher d'autres répliques de la sculpture.

Aujourd'hui, vous êtes peut-être étonnés de voir arriver cet objet en plénière si tard, plus d'un an après l'étude en commission. En voici la raison. Il avait été convenu de demander la confirmation de l'accord des exécuteurs testamentaires et de la joindre au rapport. Mais les tentatives d'obtention de cet accord sont restées sans réponse. Finalement, avec la présidente de la commission des arts et de la culture, nous avons décidé de déposer le rapport.

Nous estimons en effet que l'essentiel pour nous est d'exprimer notre approbation de principe pour la proposition PR-682, et nous laissons la responsabilité à l'exécutif de s'assurer de cet accord. Je vous remercie de votre attention.

Premier débat

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, on vient de nous dire que cette sculpture est trop fragile pour être déplacée. Mais elle ne serait pas trop fragile pour en faire une reproduction... Il y a là une certaine contradiction, parce que la reproduction devra bien se faire dans un atelier de reproduction et non pas sur place au Musée d'art et d'histoire, où se trouve actuellement cette sculpture.

Il est vrai que c'est la seule sculpture de Canova en ville de Genève. Je ne vais pas vous faire une leçon sur qui était Canova, mais nous avons un digne disciple de Canova, notre concitoyen James Pradier. On peut aller à Paris, par exemple

aux Invalides, où on voit toutes les sculptures de Pradier autour du tombeau de Napoléon. C'est dire que Pradier était un sculpteur de qualité.

Mais revenons au groupe *Vénus et Adonis*, dont on nous propose la reproduction. Mesdames et Messieurs, dans cette salle, certains ont cru spirituel de dire que j'avais une vision conservatrice et passéiste. Si la vision conservatrice et passéiste consiste en le respect des volontés des exécuteurs testamentaires, oui, j'ai cette vision! J'ai cette vision, ce respect des volontés des exécuteurs testamentaires, de toutes les volontés, y compris lorsque vous violez celles pour le parc Barton ou celles du donateur de l'Ariana, et ainsi de suite... Je pourrais en dresser une longue liste. Mais je m'arrêterai là ce soir.

Ce qui me gêne et ce qui a conduit à mon abstention et à l'abstention de mon collègue et d'un membre du Parti libéral, c'est que le Parti libéral a demandé l'audition des exécuteurs testamentaires. Mais du haut de leur superbe, les commissaires n'ont pas trouvé utile de procéder à cette audition. On traite par correspondance, comme ça...

Non, Mesdames et Messieurs, on ne traite pas les gens de la sorte! Ce sont des mauvaises manières et c'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons, et ceux qui courent le risque de voir cette sculpture encore plus détériorée l'assumeront. Pour notre part, nous nous abstiendrons, nous vous laisserons faire une mauvaise action. Voilà.

M^{me} Anne Carron-Cescato (DC). Très brièvement, je peux vous dire que le groupe démocrate-chrétien votera cette demande de crédit pour les raisons suivantes. L'entretien du patrimoine de la Ville, qu'il soit immobilier ou muséal, est pour nous une priorité et il convient d'intervenir lorsqu'il est nécessaire, sans trop attendre, sachant que plus le temps passe, plus la facture s'alourdit.

S'agissant maintenant de ce groupe sculpté, qui est une œuvre majeure, comme on nous l'a dit, il nous a semblé, après avoir entendu M. Lang, conservateur au Musée d'art et d'histoire, que la création d'une réplique était la meilleure solution à envisager. En outre, nous avons aussi eu la bonne surprise d'apprendre que le coût de la méthode de reproduction choisie était des plus avantageux.

Ces raisons nous ont donc paru suffisantes pour approuver ce crédit.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Je ne rajouterai pas grand-chose à ce qui a déjà été dit. Les Verts voteront cette proposition pour faire cette réplique du groupe sculpté *Vénus et Adonis*. Néanmoins, pour lever les doutes soulevés par le préopinant M. Hämmerli – vous transmettez, Madame la présidente – il nous a été dit que le groupe sculpté ne serait pas déplacé, mais que, grâce à une tech-

nique tout à fait actuelle, la réplique sera réalisée sur place. On ne déplacera pas ce groupe sculpté afin d'éviter de le fragiliser davantage et, bien entendu, de causer de plus grands dommages que ceux constatés lors de ses déplacements au moment des prêts.

En ce qui concerne les exécuteurs testamentaires, ils ont été à maintes reprises sollicités, par le magistrat et par la présidente précédente de la commission des arts et de la culture, mais ils n'ont pas donné suite aux sollicitations pour obtenir l'autorisation de faire cette réplique.

Je n'en dirai pas plus, sinon que les Verts voteront cette proposition, avec la recommandation bien entendu.

M. Jacques Baud (HP). C'est un grave problème que nous avons là. C'est un chef-d'œuvre. Il est vrai que dans l'état où il est, si on ne fait rien, il est condamné à disparaître à court terme. On doit donc faire quelque chose. On ne peut pas le laisser en place dans cette villa, ce n'est matériellement pas possible. Il faut donc le restaurer et le mettre à l'abri au Musée d'art et d'histoire.

Il est bon que l'on sache que c'est une copie, et non pas l'original, et que cette copie doit être conforme aux lois et aux règlements en vigueur. Sur toute copie d'œuvres d'art, il y a des lois et des termes précis dans le monde entier, afin qu'on ne confonde jamais une copie avec l'original.

Faisons donc ce qui est à faire! Bien sûr, les exécuteurs testamentaires n'ont pas voulu se montrer. Je trouve ça regrettable, un peu triste, et je me demande s'ils sont au bistro ou quelque part... Mais quelque part, il y a quelque chose qui ne tourne pas rond chez certaines personnes. Elles ont des responsabilités et elles refusent de les assumer.

Pour moi, il faut restaurer, protéger cette merveilleuse œuvre d'art et la déplacer avec toutes les précautions voulues. On peut le faire millimètre par millimètre. On fera ce qu'il faut! Et faire une copie magnifique le mieux possible. Mais, comme je l'ai dit, il faut faire ce qu'il y a à faire si l'on veut sauver cette sculpture, sinon elle sera perdue à tout jamais et d'ici peu.

M^{me} Christiane Olivier (S). Je ne sais pas si on parle de la même statue, parce qu'il y a trois avis différents. Juste pour le préopinant M. Baud, vous lui transmettez, Madame la présidente, la statue est déjà déplacée, elle n'est plus à la villa La Grange mais au Musée d'art et d'histoire.

Pour répondre également à M. Hämmerli, M^{me} Theubet l'a dit mais je tiens à le confirmer: la statue ne sera pas déplacée dans les ateliers, il s'agit d'un système

de numérisation qui aura lieu sur place, au Musée d'art et d'histoire, et, à la suite de cette numérisation en trois dimensions, la statue sera sculptée et faite dans l'atelier Cal'AS, spécialisé dans ce type de reproduction.

D'autre part, un dernier élément nous tenait à cœur au sein de la commission; il a été relevé dans l'excellent rapport de M^{me} Paris, qui l'a mentionné dans son intervention. Nous ne souhaitons pas que d'autres copies soient faites, ni des diversifications de cette copie. On nous a confirmé que le département fera signer un contrat imposant une seule réplique, afin que d'autres personnes, ou l'atelier lui-même, ne puissent pas effectuer de nouvelles répliques.

C'est donc avec enthousiasme que nous souhaitons voter ce crédit pour la reproduction du groupe de Canova *Vénus et Adonis*.

M^{me} Ariane Arlotti (AGT). Il ne fallait pas que cette œuvre se déplace, selon le testament, et elle devait rester à la villa La Grange. Mais il est vrai qu'elle s'est déplacée au musée et qu'elle s'est baladée jusqu'à Naples au siècle dernier pour y être exposée. Malheureusement, elle est revenue avec des petits dégâts en superficie. C'est pourquoi il y a eu ce souhait de ne plus la déplacer du tout.

Il est vrai que nous allons voter ce crédit pour faire une réplique de cette œuvre, afin de la protéger au mieux. Il y a juste un fait sur lequel nous sommes revenus en commission: nous n'avons pas eu la réponse des exécuteurs testamentaires. Nous savons que le magistrat s'est adressé à eux pour avoir, dirons-nous, leur accord de principe sur le fait de réaliser une reproduction de cette œuvre d'art. Nous ne l'avons pas eu, mais nous pensons que l'accord est valide malgré l'absence de document écrit. Nous voterons donc ce crédit.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je prends acte des déclarations selon lesquelles la statue ne subira pas d'autres dégâts que ceux qu'elle a subis jusqu'à maintenant.

Si cette statue a subi des dégâts, c'est parce que le Conseil administratif, ou le conseiller administratif chargé de la culture, a décidé de la prêter et de la faire sortir de la villa La Grange. (*Dénégation de M. Mugny.*) Mais vous pouvez opiner du chef, faire tout ce que vous voulez, les faits sont têtus.

A un moment, M. Favre donne sa villa La Grange, sa propriété. Il l'a donnée sous certaines conditions, avec sa bibliothèque. Vous ne pouvez sortir de cette bibliothèque aucun ouvrage, vous ne pouvez sortir de cette bibliothèque le groupe de Canova, vous ne pouvez sortir de cette bibliothèque les bustes des philosophes hellènes, vous ne pouvez changer les tapisseries, vous ne pouvez rien faire dans cette villa! Vous ne pouvez pas installer de chauffage central.

Bref, c'est le respect d'un testament. Aujourd'hui, je sais que plus rien n'a de la valeur, que les nouveaux barbares sont entrés dans la cité... (*Remarques.*) Voilà. J'en prends simplement acte. Maintenant, se réfugier derrière des faux-fuyants en disant: les exécuteurs testamentaires... Qui sont les exécuteurs testamentaires? M^{me} Barbara Roth, archiviste de l'Etat de Genève, c'est une inconnue... M. Denis Blondel, ancien député, ancien conseiller municipal, ancien président de la Société d'art public, également un inconnu... M. Gabriel Aubert, professeur de droit, un illustre inconnu...

Non, Mesdames et Messieurs, vous êtes vraiment arrogants en refusant de procéder à l'audition de ces personnes, parce que vous dites: «On leur a écrit...» Vous avez refusé, et là je vois le courage du groupe libéral; il n'y avait pas grand monde tout à l'heure, c'est le groupe libéral qui a demandé l'audition de ces personnes. On ne les a pas entendus, ce soir... Voilà, c'était pour remettre les choses au point. Maintenant, vous faites ce que vous voulez, je m'en lave les mains. (*Remarques.*)

Deuxième débat

Mise aux voix, la recommandation de la commission est acceptée sans opposition (56 oui et 5 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de prendre les mesures permettant d'éviter les copies de cette œuvre.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté sans opposition (53 oui et 5 abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Proposition: passerelle piétonne entre le chemin Eugène-Rigot
et la rue Kazem-Radjavi

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 87 000 francs pour la reproduction du groupe sculpté *Vénus et Adonis* d'Antonio Canova.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 87 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2018.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

9. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 mai 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant net de 16 335 000 francs destiné à la construction d'une passerelle piétonne reliant le chemin Eugène-Rigot à la rue Kazem-Radjavi, déduction faite de 842 000 francs, représentant le crédit d'étude PR-201, voté le 10 septembre 2003, et de 180 000 francs, correspondant à la part de subvention cantonale déjà versée, relative aux études, soit un montant brut de 17 357 000 francs (PR-794 A)¹.

Rapport de M^{me} Sandrine Burger.

La proposition PR-794 a été renvoyée à la commission de l'aménagement lors de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2010. La commission s'est réunie le 19 octobre 2010, sous la présidence de M. Adrien Genecand. Les notes

¹ Proposition, 1106.

Proposition: passerelle piétonne entre le chemin Eugène-Rigot
et la rue Kazem-Radjavi

de séance ont été prises par M. Ozcan Yilmaz, que la commission remercie de la qualité de son travail.

Séance du 19 octobre 2010

Audition de M^{me} Isabelle Charollais, directrice du département des constructions et de l'aménagement, et de MM. Nicolas Pradervand, architecte au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, Jean-Jacques Mégevand, adjoint de direction au Service du génie civil, Giosué De Marco, ingénieur en génie civil, Pierre-Alain Dupraz, architecte du Groupe PSN, et de M. Baudin, ingénieur civil du Groupe PSN

En commençant sa présentation, M^{me} Charollais a rappelé que cette passerelle est en fait un ancien projet issu d'un concours d'architecture de 2004. Mis en veilleuse, le projet de passerelle a été ressorti vu le développement du secteur dans lequel elle doit s'insérer. Elle devra, en effet, relier le quartier de Sécheron, qui est actuellement en pleine transformation (JTI, P+R, maison pour étudiants), et celui des organisations internationales et du parc Rigot, où différents projets sont planifiés dans les prochaines années (Maison de la paix, portique des Nations, etc.).

M^{me} Charollais a également précisé que cette passerelle s'insère dans une stratégie plus large qui est celle de la mobilité douce de la Ville. Inscrite dans le plan directeur communal, elle doit relier les promenades du bord du lac et des grands parcs à la place des Nations. A ce titre, la passerelle est d'ailleurs un élément clef du plan piétons.

M. De Marco a présenté aux commissaires les aspects plus techniques du projet, qui sera constitué de deux travées de poutres métalliques triangulées, appuyées sur des piles de béton à 8 m au-dessus des voies CFF. Ces poutres devront être assemblées sur une aire de montage avant d'être ensuite mises en place sous surveillance et en collaboration avec les CFF. La passerelle enjambant de très nombreuses voies des CFF, le chantier suscite de nombreuses contraintes à prendre en compte.

Au niveau du planning, M. De Marco relève encore qu'il faudrait que la construction et la mise en place de la passerelle s'imbriquent dans le chantier du P+R/maison d'étudiants.

Durant la séance de questions-réponses qui a suivi, les commissaires ont encore appris que:

- l'accès à l'avenue de Sécheron se fera soit par des escaliers ou en ascenseurs et que ces derniers seront donc assez grands pour être accessibles aux vélos;
- le verre, utilisé pour la passerelle, est facile à nettoyer et un des matériaux où les tags sont le plus simples à supprimer;

Proposition: passerelle piétonne entre le chemin Eugène-Rigot
et la rue Kazem-Radjavi

- il y aura une participation financière de la Confédération, car la passerelle fait partie du train des projets de l'agglomération franco-valdo-genevoise, même si on ne connaît pas encore le montant exact qui sera versé.

Discussion et vote

Les libéraux ont tenu à rappeler qu'ils avaient accueilli ce projet très froidement, étant donné son coût. A la suite des explications données en commission, les libéraux ont pris conscience des nombreuses contraintes liées à ce projet, lesquelles expliquent le prix élevé, et ils s'abstiendront.

Les socialistes ont tenu à souligner que ce projet implique non seulement la Ville, mais aussi le Canton et la Confédération. Pour eux, il représente un point central dans le développement d'un secteur de la ville et un projet architectural de qualité, c'est pourquoi ils le soutiendront.

Les Verts ont eux aussi rappelé que le prix du projet les avait interpellés au départ, mais qu'ils ont été convaincus par les explications des contraintes. La Confédération devant verser une contribution, c'est pour eux une occasion à saisir, ce d'autant plus que ce secteur connaîtra, dans les années à venir, un développement important et qu'il ne faudrait pas qu'il reste divisé en deux.

L'Union démocratique du centre votera également ce projet, dont le prix est clairement dû aux contraintes techniques.

Pour le Parti démocrate-chrétien, le projet de passerelle est certes très joli, mais le prix élevé doit faire réfléchir à son utilité réelle. Or, pour ce groupe, si le quartier de Sécheron est habité, l'autre côté ne l'est pas. Le Parti démocrate-chrétien s'abstiendra donc.

A gauche toute! acceptera le projet, car il est important de relier Sécheron au quartier des organisations internationales.

Mise au vote, la proposition PR-794 est acceptée par 10 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 UDC) et 3 abstentions (2 L, 1 DC). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Premier débat

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais tout d'abord mentionner une petite erreur dans le prénom de l'architecte. Il ne s'agit pas de Jean-Pierre Dupraz, mais de Pierre-Alain Dupraz. (*Corrigé au Mémorial.*)

Proposition: passerelle piétonne entre le chemin Eugène-Rigot
et la rue Kazem-Radjavi

Cela étant rectifié, j'interviens ici au nom du groupe socialiste pour dire notre satisfaction devant ce projet. Il n'y a pas besoin de le développer, vous voyez très bien qu'il s'agit d'un projet d'envergure, puisqu'il permettra, dans le quartier de Sécheron, de relier différentes parties du territoire, et notamment cette partie de ville, avec les organisations internationales et, plus tard, avec les projets de Maison de la paix, de portique des Nations, et ainsi de suite.

Nous aimerions surtout insister sur la qualité de ce très beau projet de M. Dupraz, issu d'un concours, et surtout dire à quel point ces processus sont longs, puisque c'est un concours de 2004 et que nous sommes aujourd'hui en 2011. Effectivement, ô combien il faut être courageux pour faire aboutir ces projets quand on voit le temps nécessaire pour passer d'un concours à une demande de crédit! C'est donc avec satisfaction que nous la soutiendrons.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Au groupe des Verts, quand nous avons vu arriver cette proposition, il est vrai que le prix de 16 millions de francs nous a pas mal choqués dans un premier temps. Mais nous avons quand même accepté de la renvoyer en commission et là, face aux contraintes techniques qui nous ont été clairement explicitées, nous avons compris le prix élevé de cette construction.

Nous avons donc pu l'accepter, ce d'autant plus que cette passerelle a véritablement un sens, puisqu'elle s'inscrit dans un quartier en plein développement et qu'elle reliera les deux côtés des voies CFF. D'un côté, on a tout le quartier de Sécheron, qui se développe avec le projet de Japan Tobacco International (JTI), le P+R, la maison pour étudiants et, de l'autre côté, on a toutes les organisations internationales. Cette passerelle s'inscrit tout à fait dans le plan de mobilité douce, avec le cheminement piéton qui conduit des parcs vers les organisations internationales.

La Confédération elle-même a relevé la pertinence de cette passerelle, puisqu'elle est prête à verser une certaine somme d'argent, qui n'est pas encore définie, dans le cadre du plan de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je me réjouis de la probable unanimité que rencontrera ce projet dans la mesure où il fait partie intégrante du campus de la Paix, qui devrait partir de la place des Nations, en passant par le parc Rigot, pour traverser la Maison de la paix – dont les autorisations de construire ne sauraient tarder – passer sur cette passerelle, rejoindre le RER et la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) – pour celles et ceux qui voudraient emprunter les transports en commun – puis descendre ensuite à la Perle du Lac, où tout autour

Proposition: passerelle piétonne entre le chemin Eugène-Rigot
et la rue Kazem-Radjavi

nous avons mis à la disposition de l'Ecole internationale, en tout cas de l'Ecole des hautes études internationales, un certain nombre de bâtiments.

Tout ceci fait partie d'un beau projet qui a été mis en place par – je n'ose pas dire les générations passées – les conseils municipaux précédents, les conseillers et conseillers municipaux précédents. Je vous remercie une fois de plus et je remercie les architectes qui ont œuvré pendant passablement d'années pour le faire aboutir. Je vous remercie du soutien unanime que vous allez accorder à ce projet; il coûte un peu cher mais il en vaut la peine!

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité (62 oui).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu l'article 10 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'un montant net total de 16 335 000 francs destiné à la construction d'une passerelle piétonne reliant le chemin Eugène-Rigot à la rue Kazem-Radjavi.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 16 335 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 842 000 francs du crédit d'étude PR-201, voté le 10 septembre 2003, et la subvention cantonale pour l'étude du projet de 180 000 francs déjà ver-

sée, soit un montant brut total de 17 357 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2042.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

10. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 juillet 2010 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 1 876 000 francs destinés au réaménagement de l'île Rousseau, parcelle N° 5613, feuille N° 37, Genève-Cité, soit:

- un crédit de 1 460 000 francs destiné au réaménagement des surfaces de l'île, des plantations d'arbres, de l'éclairage des éléments de projet du centre de l'île (étape I);
- un crédit de 170 000 francs destiné à la restauration de la barrière périphérique;
- un crédit de 246 000 francs destiné à l'éclairage des arbres depuis la périphérie de l'île comprenant la restauration de l'éclairage du bastion de l'île (étape II) (PR-809 A)¹.

Rapport de M^{me} Ariane Arlotti.

La proposition PR-809 a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 14 septembre 2010. Elle a été examinée lors des séances de commission des 20 octobre, 10 et 17 novembre 2010, sous la présidence de M. Alexandre Wisard.

¹ Proposition, 1313.

Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que nous remercions de son précieux travail.

Préambule

Concernant le réaménagement de l'île Rousseau, une première proposition, la proposition PR-738, a été refusée en partie par la commission des travaux et des constructions le 3 février 2010. A cette époque, le projet était d'organiser un concours pour le réaménagement de l'île Rousseau, mais l'idée n'a séduit aucun commissaire, ces derniers ayant considéré que, les paramètres pour réaménager le site étant connus et immuables, il n'y avait pas de nécessité de mettre sur pied un concours et ils ont considéré que le Service des espaces verts (SEVE) pouvait se charger de faire une proposition avec les autres services intéressés.

Voici donc le nouveau projet: la proposition PR-809.

Séance du 20 octobre 2010

Audition de M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts, et de M. Patrick Müller, architecte paysagiste au Service des espaces verts

M. Müller relate que le présent projet de réaménagement a notamment été réalisé en collaboration avec M. Philippe Beuchat et l'unité municipale de conservation du patrimoine. Il rappelle que l'île Rousseau a été aménagée en promenade publique en 1835, bien avant la construction du pont du Mont-Blanc, inauguré en 1860. Il explique la présence historique des peupliers, plantés en référence à la tombe de Jean-Jacques Rousseau à Ermenonville. Il parle également du gravillon argilo-calcaire qui recouvrait l'île à ses débuts.

Une gravure de la même époque montre que la statue de Rousseau n'était pas tournée vers le lac, comme aujourd'hui, mais vers les visiteurs qui approchaient de l'île par la passerelle côté ville. Il explique que c'est le sculpteur Pradier lui-même qui en avait demandé la réorientation, pour que son œuvre soit mieux exposée à la lumière. S'agissant du projet de réaménagement, M. Müller explique que l'enjeu du projet consiste à mieux souligner l'attrait du lieu, à rendre l'île plus agréable aux visiteurs, en réaction aux nuisances provenant du pont du Mont-Blanc tout proche; c'est pourquoi le projet consiste plutôt à mettre en valeur la partie ouest de l'île. De plus, comme à l'origine, la statue sera retournée vers la ville et la majeure partie de la surface de l'île sera recouverte de gravillon. En outre, une ceinture de pavés entourant le gravillon facilitera la circulation des personnes à mobilité réduite, alors que l'aménagement de deux grands gradins en pierre, placés sur les pentes douces, aux deux angles de l'île, pourra servir d'assises aux promeneurs. Les touches végétales seront constituées par sept peupliers,

un saule, ainsi que par un tilleul à la pointe est, qui donnera un fond végétal à la statue tout en marquant la séparation entre l'île et le pont du Mont-Blanc. Un massif de fleurs vivaces entourera le socle de la sculpture de Pradier. Outre les gradins en pierre, pendant la belle saison, le projet propose aussi aux promeneurs de s'asseoir sur des chaises mobiles. En outre, après la fermeture de la buvette, un portail permettra de fermer l'île pendant la nuit et d'éviter les déprédations. M. Müller précise que la question de l'ouverture de la buvette après l'été est encore ouverte. Le projet de réaménagement comprend aussi un concept d'éclairage de la statue et des arbres depuis le sol, ainsi que trois ou quatre lampadaires publics. Le projet inclut, en outre, une proposition d'éclairage événementiel des grands arbres depuis l'extérieur de l'île, ainsi qu'une restauration au LED de l'éclairage du bastion.

Aux questions de la commission la rapporteuse retiendra les réponses suivantes:

- Le brossage des pierres du bastion qui sont noires et/ou recouvertes de mousse n'est pas prévu dans l'actuelle proposition.
- Concernant la fermeture nocturne du site, il a été imaginé que la buvette devrait être ouverte au moins jusqu'à minuit afin de retarder autant que possible la fermeture du portail. Ce dernier serait ouvert et fermé par les soins du tenancier de la buvette. Mais, cela dit, il ne serait pas réaliste de lui confier le rangement des chaises, c'est pourquoi il semble préférable de synchroniser les horaires de l'île sur les horaires d'exploitation de la buvette. Le portail et les chaises mobiles sont proposés d'entente avec la Gérance immobilière municipale (GIM).
- S'agissant des références au passé dans le projet de réaménagement, M. Oertli précise qu'il ne s'agit pas d'une rénovation historique mais d'un aménagement contemporain qui superpose les allusions au passé et les tendances actuelles. Les chaises font notamment partie de ces éléments qui répondent aux attentes du public d'aujourd'hui. Le gravillon était déjà présent à l'origine de l'île; par contre, l'herbe actuelle n'y est que depuis les années 1960. Toute verdure n'est pas absente, car la statue de Rousseau sera entourée d'un parterre de plantes.
- Ce projet augmente le nombre de places assises. Il est prévu 70 m linéaires d'assise avec les gradins.
- Le projet est divisé en trois propositions séparées de crédit, car le contour en pavé qui répond aux exigences d'accessibilité des personnes à mobilité réduite n'était pas prévu au départ, de même que la restauration de la barrière périphérique; quant à l'éclairage événementiel extérieur, il constitue un plus mais n'est pas indispensable.
- Concernant la mare, il n'est pas prévu d'y toucher dans le cadre de ce projet.

- Il est prévu une fontaine simple dans le projet. M. Oertli n'est pas certain que l'île soit l'endroit le plus adéquat pour y installer une fontaine plus originale qui nécessiterait un autre équipement.
- Concernant l'éventuel problème des chaises qui pourraient être jetées à l'eau, M. Oertli compte sur la présence rassurante de la buvette pour exercer une sorte de vigilance sociale. A Berne ou à Bâle, où ce type de mobilier existe déjà, les chaises ne souffrent pas souvent de vandalisme.
- L'espace entre les pavés du pourtour est trop serré pour que les pieds des déambulateurs s'y encastrent.

D'autre part, une commissaire souhaite attirer l'attention des concepteurs du projet sur une des pointes de l'île où figurent, sur un bloc en calcaire blanc, une inscription du constructeur de l'île et l'année de construction, 1585. Elle prie de faire attention à ne pas dissimuler cet élément.

Un commissaire propose d'auditionner la GIM au sujet de l'accès à l'île Rousseau qui, avec un portail, serait conditionnée aux heures d'ouverture et de fermeture de la buvette.

Les questions seront posées par écrit, car la majorité de la commission refuse l'audition de la GIM.

Séance du 10 novembre 2010

Les réponses de la GIM aux deux questions qui ont été posées sont les suivantes:

- La GIM confirme la fermeture nocturne par portail.
- Le tea-room vente à l'emporter qui exploitera la buvette fermera dès minuit ou à 2 h du matin, selon dérogation.

Le président insistera auprès de la GIM pour savoir si la buvette sera aussi ouverte en hiver. Il rappelle que le nouvel aménagement de l'île doit être prêt pour 2012.

Une discussion est ouverte et les positions des différents groupes sont les suivantes.

Le Parti démocrate-chrétien déclare qu'il votera contre le projet, car il est scandaleux de limiter l'accès de l'île Rousseau à la population. En outre, il déplore aussi le manque de précision des informations envoyées à la commission: ainsi on ignore si la buvette sera ouverte tous les jours de semaine, on ne connaît pas les heures d'ouverture et on se sait pas si le tenancier sera le seul à détenir la clef du portail. Pour lui, c'est le projet d'ensemble qui n'est pas bon. Il souhai-

terait que l'administration présente un autre projet, et cette fois en y conservant les bancs.

A gauche toute! estime que le projet est intéressant, y compris les chaises mobiles, même si le groupe regrette la disparition des bancs fixes. Mais, pour A gauche toute!, le problème majeur réside dans la question du portail et de la fermeture nocturne, qui se justifierait seulement par la nécessité de protéger les chaises. A gauche toute! propose donc de voter la proposition PR-809 en amputant la demande de crédit du coût du portail. Si cela implique de renoncer aux chaises, c'est un moindre mal. Des informations précises concernant le prix du portail sont demandées. A gauche toute! propose, à titre pratique, de voter immédiatement la demande de crédit amputée de la rubrique entière du mobilier.

L'Union démocratique du centre n'est pas satisfaite du pavage périphérique, estimé à 325 500 francs, ni des réponses rassurantes au sujet de la praticabilité de ce cheminement par les personnes à mobilité réduite. Elle souhaiterait que l'administration présente un nouveau budget pour un revêtement lisse et coloré.

Une commissaire socialiste évoque le charme du jardin des Tuileries, à Paris, où le sol est revêtu de gravillon et où les visiteurs peuvent s'asseoir dans des chaises mobiles. Certes, si les chaises ne sont pas sécurisées, elles risquent de finir dans l'eau, c'est pourquoi cette commissaire est favorable au portail. A ce sujet, elle déplore l'état dans lequel est laissé le parc des Bastions après certaines fêtes improvisées au pied du mur des Réformateurs. Au sujet du portail, elle se demande qui assurera son ouverture et sa fermeture pendant les mois où la buvette ne sera pas exploitée.

Le Parti libéral fait remarquer que l'on peut mettre un portail tout en supprimant la clef. Pour sa part, il n'imagine pas que le parc des Eaux-Vives ouvre et ferme selon les horaires de son restaurant. Il aimerait connaître l'avis de l'exploitant de la buvette à ce sujet. Il souhaiterait éviter le débat sur les chaises et le portail en séance plénière. Mais, avant d'en arriver là, il souhaiterait que l'administration réfléchisse à d'autres moyens de sécuriser les chaises.

Le Parti radical fait remarquer qu'il ne souhaite pas refuser le projet, mais seulement le portail et les chaises. Il souhaiterait que, outre le coût du portail, le président se renseigne aussi sur le prix des chaises.

Le président, qui exprime la position des commissaires du groupe des Verts, rappelle que le Conseil municipal a déjà refusé un concours en demandant aux services de la Ville d'en préparer un en interne. Il estime qu'il faut leur en savoir gré de s'être exécutés relativement vite. Il invite les commissaires à ne pas refaire le projet qui leur est proposé.

Séance du 17 novembre 2010

Le président évoque la plus récente réponse de la GIM, qui signale que le tea-room vente à l'emporter de l'île Rousseau ne sera pas chauffé. Il en conclut que l'établissement ne sera ouvert que lors de la belle saison. En automne et en hiver, sa réouverture dépendra de la météo. Quant au portail, sa fermeture et son ouverture seront placées sous la responsabilité du gérant de la buvette ou de la police municipale.

Il signale qu'il n'a pas reçu de réponse du Service des espaces verts au sujet du prix isolé du portail.

Prises de position des groupes

A gauche toute! déclare avoir été stupéfaite qu'un portail était prévu sur l'île Rousseau, ce qui contredit le principe «Rousseau pour tous». Il est hors de question pour A gauche toute! de confier l'accès à l'île au bon vouloir du gérant, de la police municipale ou d'un concierge. A gauche toute! souhaite néanmoins rester constructive et aller de l'avant; elle propose donc de supprimer du projet la ligne «Mobilier et portail» et, si cette suppression est acceptée, le groupe soutiendra la proposition PR-809. En cas d'acceptation de cet amendement, A gauche toute! espère que le Conseil administratif présentera une proposition pour les chaises, voire les bancs, ainsi que pour les poubelles.

Une socialiste est d'accord avec l'amendement d'A gauche toute!, car elle n'est pas convaincue par le portail. Une autre socialiste est favorable au portail qui, dit-elle, était déjà là à l'origine de l'île.

Le Parti radical est d'accord avec les chaises mobiles, mais seulement si le portail est accepté. S'il est refusé, ainsi que les chaises, cela ne l'empêchera pas de voter la proposition PR-809, car cela évitera à la Ville de devoir trouver une solution pour que les chaises ne finissent pas dans l'eau.

Le Parti démocrate-chrétien continue de trouver le projet bancal; il aurait voulu plus de gazon et il regrette les bancs.

Les Verts sont favorables à l'ouverture. Pour eux, l'île est un espace symbolique, dédié à un grand écrivain. Or l'inspiration et l'esprit créatif s'expriment souvent pendant les heures nocturnes, à la lumière de la lune. C'est pourquoi fermer l'île la nuit équivaut à donner un message négatif. D'un autre côté, le projet en lui-même n'est pas mauvais. Ils sont donc favorables à ce que l'île reste ouverte vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

L'Union démocratique du centre souhaiterait que la proposition PR-809 ne soit pas retouchée. En acceptant le portail, on peut ensuite décider de le laisser

ouvert si c'est mieux. Quant aux chaises, si le portail est ouvert pendant la nuit, il suffirait de les attacher avec des chaînes.

Le Parti libéral soutiendra l'amendement d'A gauche toute! car il est défavorable au portail et aux chaises mobiles, qui ne se justifient pas dans un endroit si petit. Il est également pour l'ouverture permanente de l'île.

Votes

Le président met aux voix l'amendement demandant la suppression, dans la proposition PR-809, du montant de 87 000 francs correspondant au coût du mobilier et du portail.

L'amendement est approuvé par 8 oui (2AGT, 1 S, 2DC, 1 R, 2 L) contre 6 non (2 S, 2 Ve, 2UDC) et 1 abstention (Ve).

Le président met aux voix la recommandation suivante: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter une proposition complémentaire pour installer sur l'île Rousseau des bancs et des poubelles.»

La recommandation est refusée par 5 non (1 R, 2 Ve, 2UDC) contre 4 oui (2AGT, 2 DC) et 6 abstentions (3 S, 1 Ve, 2 L).

Le président met aux voix la proposition PR-809 amendée. Elle est acceptée par 13 oui (2AGT, 3 S, 3 Ve, 1 R, 2 L, 2UDC) et 2 abstentions (DC).

PROJET D'ARRÊTÉ I AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 373 000 francs destiné au réaménagement des surfaces de l'île Rousseau.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 373 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2031.

(Voir ci-après le texte des arrêtés II, III et IV adoptés sans modification.)

M^{me} Ariane Arlotti, rapporteuse (AGT). Je suis ravie, en tant que rapporteuse, de voir que cet objet est enfin traité en séance plénière, sachant qu'il y a aussi un délai, c'est-à-dire que les travaux de rénovation de cette île, bien connue des Genevois et des Genevoises, doivent être réalisés avant 2012, date du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau.

Ce crédit porte sur un montant de 1 876 000 francs destiné au réaménagement de l'île. Il y a un premier crédit de 1 460 000 francs destiné au réaménagement des surfaces de l'île, des plantations d'arbres, de l'éclairage, des éléments de projet du centre de l'île; un crédit de 170 000 francs destiné à la restauration de la barrière périphérique; enfin, un troisième crédit de 246 000 francs destiné à l'éclairage des arbres depuis la périphérie de l'île comprenant la restauration de l'éclairage du bastion de l'île.

Une première proposition avait été refusée en commission en février 2010, car les services de M. Tornare nous avaient proposé une mise au concours pour rénover cette île. Tous les commissaires, à l'unanimité, ont estimé qu'il n'y avait pas besoin d'un concours architectural pour rendre l'originalité à cette île.

Je peux vous donner une précision. L'île Rousseau a été aménagée en promenade publique en 1835, bien avant la construction du pont du Mont-Blanc, inauguré, lui, en 1860. A l'origine, il y avait des peupliers plantés en référence à la tombe de Jean-Jacques Rousseau à Ermenonville. Toute l'île était recouverte d'un gravillon argilo-calcaire. La statue de Rousseau n'était pas tournée vers le lac comme aujourd'hui, mais vers les visiteurs qui entraient sur l'île. C'est Pradier lui-même qui en avait fait la demande pour des questions d'éclairage sur son œuvre.

L'intérêt de ce projet d'aménagement actuel serait de mieux souligner l'attrait du lieu, de rendre l'île plus agréable aux visiteurs en réaction à ce pont du Mont-Blanc qui produit beaucoup de nuisances. L'idée est de valoriser plutôt la partie ouest et de retourner la statue vers la ville, comme M. Pradier l'avait demandé.

Une ceinture de pavés entourant le gravillon facilitera la circulation des personnes à mobilité réduite. C'est une adaptation qui répond aux exigences actuelles pour le déplacement des personnes à mobilité réduite. Il y aura également l'amé-

nagement de deux grands gradins en pente douce de 70 m linéaires d'assise pour que les personnes puissent en profiter.

Les touches végétales seront constituées de sept nouveaux peupliers, d'un saule et d'un tilleul à la pointe est, qui donnera un fond végétal à la statue tout en marquant la séparation entre l'île et le pont du Mont-Blanc. Autour de la statue, il y aura également un massif de fleurs vivaces. Outre les gradins en pierre, il y a eu une proposition de chaises mobiles qui a suscité différentes réactions et débats en commission. Il y a eu également l'idée de remettre un portail à cette île Rousseau, comme c'était le cas à l'origine. Ce portail a suscité également moult rebondissements en commission.

Le projet d'aménagement comprend aussi un concept d'éclairage de la statue et des arbres depuis le sol ainsi que trois ou quatre lampadaires publics. Autour de l'île, il y aura également un éclairage prévu comme éclairage événementiel des grands arbres, avec des lampes LED.

D'autres membres de la commission ont posé des questions sur le broissage du bastion, mais il n'est pas inclus dans cette présente proposition. Quelqu'un a posé la question de savoir s'il était possible de faire une fontaine un peu plus originale. La réponse a été qu'une telle réalisation était compliquée au niveau de l'espace donné et pas adéquate.

Ce qui a réellement posé problème, c'est ce portail. Différents groupes ont estimé qu'il n'était pas nécessaire de fermer l'île, ce serait aller contre l'idée de «Rousseau pour tous». Du même coup, certains commissaires ont considéré que si on n'avait pas de portail les chaises mobiles représentaient un problème; elles risquaient d'être jetées à l'eau et de disparaître. Les chaises mobiles étaient donc inhérentes à l'idée d'utilisation du portail.

A l'écoute des deux réponses aux questions posées à la Gérance immobilière municipale (GIM) sur la fermeture nocturne du portail et sur le fait que la personne de la buvette aurait la charge de gérer les chaises mobiles – à savoir que l'île serait donc fermée la nuit – le groupe A gauche toute! a proposé de voter la proposition PR-809 en amputant la demande de crédit pour le portail. L'autre question était de savoir si la buvette serait ouverte également à la saison hivernale.

Pour toutes ces raisons, il a été proposé de supprimer, à l'article premier du projet d'arrêté I, un montant de 87 000 francs qui correspond au coût du mobilier et du portail. Ceci a été approuvé par la commission, à la suite de quoi cette proposition PR-809 a été acceptée à la majorité. Je vous encourage donc à la voter telle qu'elle a été amendée en commission, afin que nous puissions rapidement mener à bien ces travaux, pour que l'île Rousseau, site majeur à Genève, soit prête pour la célébration du tricentenaire de la naissance de Rousseau.

Premier débat

M. Jacques Baud (HP). Quand je vois ce que l'on a fait à cette île Rousseau, mon cœur saigne. Le romantisme, le charme semblent en avoir disparu. On essaie d'en faire un truc moderniste, stupide, je ne sais pas... Pourtant c'était classé, on ne devait pas y toucher, ça fait partie de notre histoire de Genève! Je ne sais pas, ma ville fout le camp! Je la vois disparaître peu à peu. Genève est morte! Il n'y a plus rien. Tout est fichu en l'air! La rade, les quais, l'île Rousseau, et le reste... Je ne sais pas où on va, mais moi je n'y participerai pas. Je m'abstiendrai donc.

M. Guy Dossan (R). Il est étonnant de voir comment on peut se perdre dans certains projets... C'est vrai qu'il a fallu trois séances de commission pour parler non pas du réaménagement de l'île Rousseau, M^{me} Arlotti l'a très bien dit tout à l'heure, mais plutôt de chaises, portail et poubelles – parce qu'on a encore oublié ça! On a parlé quasiment pendant trois séances de mobilier urbain.

Contrairement à ce que vient de dire M. Baud, il ne s'agit pas de moderniser l'île Rousseau, puisqu'on revient au gravillon d'antan, on remet la statue comme elle était à l'époque... A la limite, on revient plutôt dans le passé, à ce qui était à l'époque de la construction de l'île Rousseau.

Je crois que c'est un bon projet. Avec les possibilités et les contraintes que nous avons sur cette superficie tout de même pas gigantesque, le projet que nous ont rapidement concocté les services municipaux – il faut les en remercier – convient tout à fait à ce qu'il nous faut pour l'île Rousseau.

Evidemment, le problème des chaises et du portail n'est pas anodin, car ils nous coûtent de l'argent. C'est vrai que là, quelque chose s'est passé, et moi, comme représentant radical, je reconnais que j'avais de la peine à voter les chaises si on enlevait le portail, à voter le portail si on enlevait les chaises... Enfin, c'était un peu spécial... (*Rires.*) Je reconnais que l'amendement qui a visé à enlever le portail et les chaises me convenait très bien.

Mais si, d'aventure, l'amendement revenait pour nous demander de remettre le portail et les chaises, il me conviendrait aussi... Mais cela veut dire que ce n'est pas l'un sans l'autre, parce que c'est vrai que si on met le portail sans les chaises, c'est un peu dommage: à quoi sert-il alors de fermer l'île? Par contre, si on met les chaises sans le portail, on pourra tous les matins s'acheter une série de chaises! On les retrouvera flottant sur l'eau, parce qu'elles seront au lac quasiment tous les soirs...

Je pense qu'on a dépensé beaucoup de temps pour quelque chose d'assez simple et anecdotique. Nous verrons ce soir ce qui se passe. Nous sommes pour notre part d'avis de voter la proposition amendée telle qu'elle ressort de la com-

mission. Si l'amendement revient, pour autant que ce soient les deux éléments, c'est-à-dire le portail et les chaises, là je pense que nous voterons aussi, puisque la fermeture de l'île la nuit ne dérange pas le groupe radical, même s'il est vrai qu'il y aura peut-être une procédure à mettre en place, procédure qui n'a pas été très clairement expliquée en commission, il faut bien l'avouer.

Mais ce projet nous convient parfaitement. Nous le voterons donc.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Avant de poursuivre le tour de parole, nous tenons à saluer à la tribune du public M. Vincent Maitre, député, M. Michel Chevrollet, ancien collègue de ce Conseil municipal et membre de la Constituante, et M. Paul Perrin. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, avec ce projet, je dirais, si vous me permettez l'expression, qu'on est mal barrés depuis le début... Je vous rappelle l'historique: absence totale de coordination entre les services de M. Paganì et les services de M. Tornare; présentation d'un projet complètement bancal. De plus, on revient finalement à une version du XIX^e siècle alors que cet emplacement avait évolué. D'autres avant nous y ont réfléchi.

On est maintenant en train de mettre du gravillon, des pavés. Finalement, vous pouvez oublier la verdure, si ce n'est autour de la statue. On vous parle de planter des arbres, mais il est clair qu'on en plantera là où on enlèvera les arbres actuels, sous prétexte qu'ils sont malades. Ici, à Genève, on a vraiment l'art de trouver malades les arbres qu'on veut abattre...

Bref, vous l'avez peut-être ressenti vous-mêmes à la description de tout à l'heure, l'exercice que l'on fait est vraiment surréaliste! Lorsqu'un projet est mauvais, Mesdames et Messieurs, on le renvoie à l'expéditeur... Eh bien non! Là, la commission supprime les barrières, le mobilier. On est obligés de faire le travail du Conseil administratif.

Mesdames et Messieurs, ce n'est pas sérieux! M. Baud le disait tout à l'heure, pour une vision plus romantique, mais aussi plus pragmatique et réaliste, nous ne pouvons pas voter ce projet-là. Le Conseil administratif y va maintenant de trois magistrats – à ceux que j'ai cités tout à l'heure, il faut ajouter M. Mugny – et il nous brandit le tricentenaire de Rousseau. Or, pour que tout soit prêt, il faut que ce lieu soit aménagé.

Dans ces conditions, nous souhaitons être positifs. Nous ne nous opposerons donc pas à cette proposition, mais nous nous abstenons. Je dois toutefois vous

le dire, nous ne sommes vraiment pas convaincus par l'aménagement de cette île tel qu'envisagé par le Conseil administratif. Cette île était vivante, il y avait un restaurant; maintenant, il y aura une buvette qui sera fermée la moitié du temps, nous le savons.

Il a fallu enlever les barrières, parce qu'on s'est aperçu tout simplement que ces barrières et le portail dépendaient du bon vouloir du tenancier. Je dirais que ce projet est vraiment mal fichu. Mesdames et Messieurs, si vous n'en avez pas encore l'impression, sachez que le Parti démocrate-chrétien se veut visionnaire! Nous verrons bien, dans cinq ans ou même dans trois ans, s'il ne faut pas refaire tout le travail.

M^{me} Renate Cornu (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le tricentenaire de Rousseau est effectivement très rapidement là, en 2012, et, pour un projet de ce type, le délai est très restreint. L'île Rousseau, comme vous le savez, est un emblème de Genève maintes fois photographié, ou en gravure, ou en carte postale. Ses peupliers et son kiosque en font la principale originalité.

Ce projet de rénovation n'est pas le projet d'un architecte ou d'un paysagiste, mais un amalgame de bonnes volontés, de bonnes idées émises par les uns et par les autres, voire par les services. Or, quand on regarde de près ce qui est dit dans le rapport, on peut craindre le pire. Effectivement, ceux ou celles qui ont lu le rapport et l'analyse de la Commission des monuments, de la nature et des sites auront quelques craintes. Pourquoi? Parce qu'il n'y a aucune consultation entre les différentes personnes, entre les différents projets pour mettre tel ou tel matériau sur place.

Les uns souhaitent simplement des gradins en pierre. Certes, mais, sur une île, vous imaginez bien que la pierre est froide et la plupart du temps humide. Qui aura envie de s'asseoir là? Ensuite, il est question de sièges amovibles, à savoir des chaises qu'on peut poser n'importe où. C'est une bonne idée en soi, parce qu'on peut prendre le soleil à tel ou tel endroit. Néanmoins, puisque l'île est ouverte, le soir, qui s'en charge? Comment gérer le vandalisme par rapport à ce mobilier?

De facto, un architecte est mandaté et il réalise actuellement le nouveau kiosque. Avec l'appui notamment des historiens, il a fait un travail magnifique pour l'ensemble. Mais non, il a fallu que les services, l'un après l'autre, prennent l'initiative de dire: «Il faut abattre les arbres! Il faut en mettre des nouveaux!» D'autres disent: «Il faut mettre des gravillons...»

Par conséquent, pour notre part, nous avons franchement des craintes. Mais, comme le temps presse, nous ne pouvons pas dire aujourd'hui qu'il faut reprendre

le travail de zéro. Ce que nous pouvons souhaiter, c'est que le service de M. Tornare et celui de M. Pagani prennent la peine de voir l'architecte pour examiner comment on peut réaliser un projet qui tienne la route.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Avant de poursuivre le tour de parole, nous saluons à la tribune du public la présence de M. Fabiano Forte, député. (*Applaudissements.*)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, juste pour vous dire que, par tradition – enfin, si on peut parler de ça après quatre ans... – notre volonté est de faire trois ou quatre concours d'architecture par année, de les rendre publics puis de vous présenter ensuite un crédit d'étude et un crédit de réalisation.

Malheureusement, comme vous l'avez dit, et ce n'est pas un argument fallacieux, nous sommes pressés par le temps. Des travaux ont effectivement lieu en ce moment et, vous l'avez reconnu, ils sont de très bonne facture pour rendre à ce kiosque un peu de l'aspect romantique qu'il avait complètement perdu. Bien évidemment, nous ferons au mieux avec l'argent que vous avez décidé de nous octroyer pour ce projet, qui évoluera encore, comme vous le savez.

Ceci dit, j'ai pris la parole pour en venir à l'essentiel: je vous mets en garde contre ce portail. Il serait de très mauvais augure pour le 300^e anniversaire de la naissance de Rousseau – lui qui a ouvert les portes et l'esprit de toute l'Europe – de fermer ce lieu à toute la population genevoise, notamment la nuit, ou en tout cas une partie de la nuit. Je trouverais un peu regrettable, du point de vue symbolique.

Après, on peut discuter: les chaises... pas les chaises... faut-il fixer les chaises? Mais toujours est-il que ce portail, symboliquement, me paraît vraiment une fermeture plutôt qu'une ouverture telle que l'a voulue Rousseau, et l'esprit des Lumières qui prévalait à son époque.

Je vous en prie, ne revenez pas sur une décision sage de la commission!

M^{me} Isabelle Brunier (S). La question du portail et des chaises aura effectivement fait débat, à l'intérieur de la commission déjà et encore ce soir. Je ne manquerai pas d'y apporter ma petite pierre, même si le Parti socialiste votera la proposition sans volonté de rétablir l'amendement.

Nous sommes quand même un certain nombre, dans le groupe socialiste, à regretter l'abandon de ce projet de portail et de chaises mobiles. Selon nous, les

chaises mobiles auraient amené une petite touche de romantisme unique, puisque, à Genève, nous n'avons que des bancs et des chaises fixes et que, malheureusement, à aucun endroit on n'a osé faire cette tentative. Là, la proposition du SEVE était une bonne proposition, mais elle est liée évidemment avec la question du portail et de sa fermeture la nuit.

Contrairement à ce qui vient d'être dit par le magistrat, je trouve que le symbolisme aurait aussi pu être que le philosophe se retrouve la nuit dans son jardin, avec le portail fermé. A titre personnel en tout cas, j'aime assez l'idée qu'on ne puisse pas tout le temps, partout, faire tout ce qu'on veut, n'importe comment, mais que certains endroits gardent un peu de privacité, si j'ose m'exprimer ainsi.

Mais il en a été décidé autrement au niveau de la commission. Par conséquent, nous ne reviendrons pas avec l'amendement. Nous voterons le projet tel quel, avec un problème malgré tout. En supprimant cette ligne, A gauche toute! nous propose de supprimer le portail, mais également un système pour s'asseoir, puisqu'il n'y aura plus ces fameuses chaises mobiles. Donc, il faudra trouver un autre système.

J'imagine que ce sera ces «magnifiques» bancs Léman que personnellement je ne peux déjà plus voir. Mais enfin, là aussi, question de goûts et de couleurs... Simplement, je regretterais, et je ne suis sans doute pas la seule, le projet du SEVE dans son ensemble, avec les petites chaises.

J'aimerais quand même saluer aussi le fait que, pour une fois, et à notre demande, le projet a été réalisé en interne. On n'a pas demandé à un architecte extérieur de nous faire cette proposition. C'était une demande de ce Conseil municipal de faire projeter et exécuter les travaux en interne. Le SEVE a fait cette proposition, elle n'est retenue que pour partie, c'est dommage. Mais on peut quand même saluer l'effort qui a été fait. La preuve a été donnée que de très belles réalisations peuvent également se faire en interne.

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, pour les Verts, j'aimerais intervenir sur le fond et pas sur la forme. Comme l'a rappelé tout à l'heure M^{me} Brunier – mon estimée collègue – vous avez deux possibilités pour monter un projet d'aménagement d'espace public. Soit vous lancez un concours, cela avait été évoqué, on l'a déjà dit, mais refusé à la commission des travaux et des constructions. Soit vous demandez à l'administration de mettre à disposition ses compétences, et c'est exactement ce qui s'est passé. Le SEVE nous propose un projet et, pour les Verts, ce projet est bon, cohérent. Nous félicitons ce service du département de M. Manuel Tornare.

Mais on introduit une nouveauté ce soir, une troisième possibilité: il ne faut pas prendre de mandataire, il ne faut pas avoir d'administration. Vous mettez

15 commissaires autour d'une table, vous fermez la porte, puis vous laissez bouillir un moment. Et vous avez 15 spécialistes qui discutent pendant trois séances... «Est-ce que je te mets un petit peu de gravillon là? Est-ce que je te balance des bancs?» Non, je suis désolé.

Pour notre part, nous n'entrons pas en discussion sur cette façon de travailler. Soit on accepte ce projet dans sa totalité et on est cohérents, soit on le refuse. Et nous, nous serons cohérents, puisque j'ai déposé tout à l'heure, Madame la présidente, un amendement sur votre bureau visant à réintroduire, à l'arrêté I, les 87 000 francs supprimés par la commission des travaux et des constructions:

Projet d'amendement

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 460 000 francs destiné au réaménagement des surfaces de l'île Rousseau.»

M. Gilbert Schreyer (UDC). Pour le groupe de l'Union démocratique du centre, nous allons voter cette proposition telle quelle, sans les amendements, ou, du moins, l'amendement rajouté par les Verts. Il nous semble qu'un portail peut avoir une serrure ou pas, un portail peut être fermé ou pas... mais le portail, j'y tiens! Alors nous voterons cette proposition.

M^{me} Ariane Arlotti (AGT). Je prends la parole au nom du groupe A gauche toute! Etant donné qu'un nouvel amendement Vert vient d'être proposé en plénière, cela nous pose vraiment un problème majeur. Comme nous l'avons dit en commission, nous sommes absolument opposés au fait de fermer l'île Rousseau. Je pense que suffisamment de parcs sont fermés à Genève, et nous souhaitons faire ce pari citoyen de garder des espaces ouverts sans craindre à tout vent des déprédations de tous côtés.

Mais j'aimerais comprendre. Si j'entends bien, Monsieur Wisard, vous transmettez, Madame la présidente, votre amendement qui demande de remettre le montant de 87 000 francs sous-entend également que vous voterez le portail... (*Remarques.*) Bref, à défaut d'avoir la réponse exacte, je souhaite dire que nous ne voterons pas cet amendement qui réintroduit ce montant, étant donné que mon groupe était contre le portail. Et si nous avons proposé à toute la commission, qui l'a validé à la majorité, de supprimer ce montant, c'était uniquement pour s'assurer que le portail ne serait pas inclus dans cette proposition.

Nous avons débattu sur la question des chaises mobiles. Personnellement, j'aurais souhaité faire une nouvelle fois le pari citoyen des chaises mobiles, que

je trouve extrêmement charmantes dans un lieu tel que l'île Rousseau, comme il y a des chaises mobiles aux Tuileries, à Paris... Mais, effectivement, cela semblait tellement compliqué de conserver cette idée de chaises mobiles sans le portail que nous avons pensé qu'il serait mieux de supprimer les deux.

Nous voterons contre l'amendement des Verts. Nous conservons notre amendement, bien évidemment. Concernant la statue Pradier, nous n'avons pas estimé nécessaire de la retourner. Etant passée plusieurs fois cette semaine encore par le pont du Mont-Blanc, je pense qu'on peut apprécier beaucoup mieux cette statue depuis le pont du Mont-Blanc; elle est mise en valeur, elle regarde le lac, elle ne regarde pas vers la rue du Rhône. Retourner la statue coûte de l'argent et ce n'est pas indispensable.

Nous avons également regretté la suppression de tous les bancs en bois, qui conféraient un certain charme à l'île; cela dit, nous approuvons les gradins. Je sais que des commissaires ont évoqué l'idée de remettre des bancs, mais il faudrait rajouter un amendement et cela rend les travaux complexes. Sachant que le plus important est avant tout de rendre l'aspect original de cette île, l'idée n'est évidemment pas de refaire tout le projet réalisé par les services compétents. Simplement, pour les raisons que j'ai évoquées, nous voterons cette proposition sans les 87 000 francs.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Le bureau vous informe que nous irons jusqu'au bout de ce débat. Monsieur Jean-Charles Lathion, vous avez la parole.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout à l'heure, nous vous disions que ce projet était mal fichu. Nous sommes en train de refaire tout le travail de la commission dans ce Conseil municipal avec les mêmes antagonismes, les mêmes contradictions. Par gain de paix, nous vous avons annoncé notre abstention. Compte tenu de ce que nous venons d'entendre ce soir dans ce parlement, nous refusons ce projet, qui est un mauvais projet.

J'aimerais bien que, plutôt que le Conseil administratif aille avec ses services chercher en Suisse alémanique des idées de chaises mobiles qu'on peut balancer dans le lac et de nouvelles places sur le modèle de cantons où l'on privilégie le gravillon, il considère aussi ce qui se passe à côté de chez nous. Finalement, on est l'enclave de la France et il serait bien de voir un peu ce qui s'y passe et ce que nos voisins sont capables de faire en matière de fleurs, de massifs arborisés, d'édicules et de monuments.

Mesdames et Messieurs, dans ces conditions et par rapport aux mouvements de la gauche tels que vous les exprimez ce soir, le Parti démocrate-chrétien refusera cette proposition. C'est un mauvais projet, nous en avons encore la certitude aujourd'hui par vos démonstrations.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Je me permets de prendre la parole juste sur l'amendement des Verts. A première vue, à propos du portail, un portail peut être ouvert ou fermé. Le parc des Bastions est enceint de hautes barrières avec des portails constamment ouverts, et cela ne pose de problème à personne. Le parc reste un lieu magnifique. La première chose, c'est donc que le portail est un concept, une idée, et il peut être ouvert ou fermé, après c'est une question de gestion.

Quant aux chaises, pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué? Il me semble que ce n'est pas si difficile que cela de trouver un système de gestion qui ferait que le tenancier rassemble les chaises et les entoure d'une chaîne – un système simple – lorsqu'il ferme sa buvette. Cela doit pouvoir s'inventer, se faire.

On fait tout un combat finalement pour ou contre ce portail, pour ou contre ces chaises. Les deux choses vont ensemble. Du moment qu'on veut ces chaises, on est presque obligé d'avoir un portail. Mais on peut garder le portail ouvert, simplement avec un système de fixation des chaises pour la nuit dissuasif pour les éventuels vandales.

Il me semble donc qu'on complique beaucoup les choses. En tout cas, dans le groupe socialiste, on aura la liberté de vote pour l'amendement des Verts et le rétablissement de ce portail avec les chaises mobiles.

M. Robert Pattaroni (DC). Je prends la parole comme quelqu'un qui n'est pas membre de la commission mais qui connaît bien Genève. A travers ce qui a été dit ce soir, je me suis fait une idée et je suis absolument navré de constater que plus personne n'est capable de montrer un enthousiasme pour ce projet. C'est très mauvais signe.

S'il coûtait 12 000 francs, on devrait arrêter la discussion. Il coûte très cher, il ne plaît à personne, et il ne plaît pas aux personnes de goût. Alors, il me semble qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire. On a meilleur temps de dire non ce soir à ce mauvais projet.

Deux remarques. La première pour la question des chaises. Vous savez, Madame la présidente, vous qui voyagez, qu'à New York par exemple, à la Bibliothèque centrale de Manhattan, il y a des chaises en libre-service. Bon, je

sais qu'à Genève on considère que les gens ne pourraient pas gérer des chaises en libre-service, mais, à mon avis, si on le fait à New York, on doit aussi pouvoir le faire dans la Genève internationale.

Deuxième remarque, Madame la présidente. Si, à part les 15 membres de la commission, nous avons pu nous inspirer de la philosophie de Rousseau grâce à ce qu'il a pu écrire, nous en aurions conclu que ce projet ne lui aurait pas plu. Je pense que l'homme de la nature, de l'espace au fond, de la liberté, serait navré de voir que nous allons complètement bunkériser son île et qu'il ne s'y retrouverait pas... Au nom de la mémoire que nous devons à Rousseau, chers collègues, il est encore temps de dire non!

M^{me} Danièle Magnin (HP). Chers collègues, je n'ai pas non plus participé à la rédaction de ce rapport dans la mesure où je ne suis pas titulaire dans cette commission, mais il m'apparaît à nouveau qu'on ne tient pas compte du plaisir simple des gens à pouvoir s'arrêter un moment dans un endroit agréable et s'y reposer.

Si je me réfère à ce que j'ai vu sur le rond-point de Plainpalais – où les bancs n'ont pas de dossier – ou sur le fameux parc dit des Chaumettes, où on a toutes sortes de bancs – sans dossiers non plus – pour les mamans qui viennent regarder leurs enfants jouer et les surveiller, je constate que, au nom de concepts stupides, on empoisonne la population avec des projets qui ne sont pas bons. Personnellement, je n'y suis pas favorable non plus et je voterai non à ce projet.

M^{me} Ariane Arlotti (AGT). Je vais être brève. On ne le sait pas, Jean-Jacques Rousseau n'était pas là au moment où on a créé cette île. On fait ce projet pour les citoyens genevois, pour les citoyens européens, pour les citoyens du monde qui passeront à Genève et qui pourront apprécier cette île.

J'entends «mauvais projet» depuis le début de ce débat. Vous en connaissez beaucoup, vous, des bons projets? Ça veut dire quoi mauvais projet, bon projet? Un bon projet, c'est quoi? Ce serait un projet qui récolterait l'unanimité, sur lequel on n'aurait aucune considération, on n'aurait rien à dire? Je n'en connais pas, moi. Dans ce cas-là, je ne connais aucun bon projet qui passe dans cette plénière.

De dire que c'est un mauvais projet, que tout est à jeter et qu'il faut le renvoyer en commission... Mesdames et Messieurs, chers collègues, ça fait plus de deux ans qu'on étudie les possibilités pour restaurer l'île Rousseau. On a dit, au mois de février 2010, qu'on ne voulait pas d'une mise au concours. On a dit

que les services étaient suffisamment compétents et qu'on n'allait pas faire des dépenses supplémentaires pour restaurer cette île.

On a demandé aux services d'intervenir, de faire quelque chose de simple, de restituer l'aspect original de cette île. Cela a été fait, on a émis de nombreuses critiques. Maintenant, je pense qu'on peut effectivement renvoyer cet objet, et c'est ce qui risque d'arriver... cet objet risque d'être renvoyé à la poubelle et le Conseil administratif devra revenir avec un nouveau projet.

Je dis juste: prenez vos responsabilités, messieurs-dames! Prenez vos responsabilités, des élections arrivent, d'accord, mais il y a aussi un anniversaire à fêter, qui n'est pas des moindres, celui du Citoyen Jean-Jacques Rousseau qu'il a été à son époque! Et il serait, je pense, assez malvenu de ne pas arriver à rénover cette île Rousseau avant le début de cet anniversaire.

Voilà, comme je le disais, nous nous opposerons à ce portail. Je ne vois pas l'intérêt de dépenser plus de 80 000 francs pour créer un portail et le laisser ouvert. Nous nous opposerons donc à ce portail et, s'il le faut, nous renverrons l'objet en commission en le refusant tout court. (*Applaudissements.*)

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous ai annoncé au nom du bureau que nous irons jusqu'au bout des débats. Mais je vous annonce également que nous reprendrons à 20 h 30. Monsieur Robert Pattaroni, vous avez la parole. (*Protestations.*)

M. Robert Pattaroni (DC). Madame la présidente, pour rassurer M^{me} Arlotti, nous venons de voter deux bons projets. Il y a le projet du Théâtre Pitoëff, voté à l'unanimité; le projet de la passerelle piétonne de Sécheron, voté à l'unanimité. Cela signifie donc que nous pouvons très bien voter des projets à l'unanimité.

De surcroît, j'estime que M^{me} Arlotti exagère quand elle pense qu'on fait la rénovation de cette île dans l'esprit de Rousseau. Ce n'est pas vrai du tout. Je pense qu'en ne faisant que quelques retouches on honorerait tout autant Rousseau et on pourrait tout autant fêter l'anniversaire de Rousseau.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Wisard est refusé par 46 non contre 16 oui (4 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I amendé par la commission est accepté par 56 oui contre 8 non (1 abstention).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté par 57 oui contre 8 non (1 abstention).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III est accepté par 58 oui contre 8 non (1 abstention).

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté IV est accepté par 58 oui contre 8 non (1 abstention).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 373 000 francs destiné au réaménagement des surfaces de l'île Rousseau.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 373 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2031.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 170 000 francs destiné à la restauration de la barrière périphérique de l'île Rousseau.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 170 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.

ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 246 000 francs destiné à l'éclairage périphérique du bastion de l'île Rousseau.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 246 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.

ARRÊTÉ IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Le crédit de 135 000 francs destiné à l'étude du réaménagement de l'île Rousseau, voté par le Conseil municipal le 9 février 2010, est bouclé.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

La présidente. Je vous souhaite un excellent appétit. Nous nous retrouvons à 20 h 40. (*Protestations.*) Vous avez voté des urgences, vous assumez vos votes, Mesdames et Messieurs!

11. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

12. Interpellations.

Néant.

13. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 5354
2. Communications du bureau du Conseil municipal 5354
3. Questions orales 5354
4. Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 novembre 2010 en vue de l'ouverture de cinq crédits pour un montant total de 8 621 840 francs destinés à assurer le financement du deuxième plan biennal des systèmes d'information et de communication de l'administration municipale, l'équipement informatique du Conseil municipal pour la législature 2011-2015 ainsi que trois opérations de numérisation par des tiers (PR-837 A) 5363
5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 juillet 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 880 000 francs destiné à la rénovation des installations scéniques du Théâtre Pitoëff de la salle communale de Plainpalais, situé 52, rue de Carouge, 1205 Genève, parcelle N° 827, feuille N° 42, section Genève-Plainpalais (PR-806 A) 5382
6. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 novembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit net de 166 200 francs, déduction faite de la participation de la commune de Cologny d'un montant identique, soit un montant brut de 332 400 francs, destiné à des travaux d'amélioration de la ventilation naturelle des classes et du bâtiment pour le groupe scolaire de Pré-Picot, sis chemin Frank-Thomas 31 (PR-755 A) 5388
7. Rapport complémentaire de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 octobre 2010 en vue de l'ouverture de deux crédits complémentaires pour un montant net total de 2 349 000 francs, soit:
 - un crédit complémentaire de 1 790 000 francs sur la délibération votée le 18 mai 2009 (PR-665) destiné aux travaux supplémen-

taires découlant des nouvelles exigences de l'Etat de Genève pour le réaménagement du centre de formation de Richelien (Cecofor: centre de compétences en matière de formation), situé à la route de l'Etraz 128, parcelle N° 119, feuille N° 45, section du cadastre Versoix (47);

- un crédit complémentaire de 559 000 francs sur la délibération votée le 18 mai 2009 (PR-665) destiné à la dépollution totale pour le réaménagement du centre de formation de Richelien (Cecofor: centre de compétences en matière de formation), situé à la route de l'Etraz 128, parcelle N° 119, feuille N° 45, section du cadastre Versoix (47) (PR-833 A1) 5391
8. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 février 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 87 000 francs pour la reproduction du groupe sculpté de Canova *Vénus et Adonis* (PR-682 A) 5498
9. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 mai 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant net de 16 335 000 francs destiné à la construction d'une passerelle piétonne reliant le chemin Eugène-Rigot à la rue Kazem-Radjavi, déduction faite de 842 000 francs, représentant le crédit d'étude PR-201, voté le 10 septembre 2003, et de 180 000 francs, correspondant à la part de subvention cantonale déjà versée, relative aux études, soit un montant brut de 17 357 000 francs (PR-794 A) 5410
10. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 juillet 2010 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 1 876 000 francs destinés au réaménagement de l'île Rousseau, parcelle N° 5613, feuille N° 37, Genève-Cité, soit:
- un crédit de 1 460 000 francs destiné au réaménagement des surfaces de l'île, des plantations d'arbres, de l'éclairage des éléments de projet du centre de l'île (étape I);
 - un crédit de 170 000 francs destiné à la restauration de la barrière périphérique;
 - un crédit de 246 000 francs destiné à l'éclairage des arbres depuis la périphérie de l'île comprenant la restauration de l'éclairage du bastion de l'île (étape II) (PR-809 A) 5415

11. Propositions des conseillers municipaux	5436
12. Interpellations	5436
13. Questions écrites	5436

La mémorialiste:
Marguerite Conus

